

GRAND BELFORT

**Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
du Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

**STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE**

2021 - 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	P. 3
LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION	P. 5
LA STRATEGIE TERRITORIALE	
AXE 1 : LA GOUVERNANCE	P. 12
AXE 2 : LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES	P. 29
AXE 3 : L’ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE	P.57
ANNEXES	P. 110

PREAMBULE

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est la traduction d'un partenariat efficient entre les différents acteurs permettant de répondre de manière coordonnée aux problématiques de sécurité et de prévention recensées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

1) Historique des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de l'Agglomération Belfortaine

Le premier Contrat Local de Sécurité de Belfort et de son agglomération date de 1998, et s'est inscrit dans la continuité du Conseil communal de prévention de la délinquance installé depuis 1983.

Pour faire suite à la publication du décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, la Ville de Belfort a approuvé, par une délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2002, la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) en partenariat avec les communes de Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Pérouse et Valdoie, rejointes ensuite par la commune d'Andelnans. Son périmètre d'action coïncidait alors avec celui de la circonscription de la Police nationale du département du Territoire de Belfort.

Présidé alors par le maire de Belfort, le C.I.S.P.D. constitue depuis l'instance locale de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la délinquance. Il mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels et organismes locaux concernés autour de cet objectif. Il assure, de plus, le pilotage du Contrat Local de Sécurité puis la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Belfort et de son agglomération. Ce dernier, réactualisé en 2005, a créé plusieurs instances de travail partenariales (cellules de veille, de repérage ou encore groupe de résolution de problèmes) et a mis en place des actions visant notamment à prévenir la délinquance juvénile.

Le C.I.S.P.D., réuni de manière annuelle en assemblée plénière et en formation restreinte via son bureau, définit les grandes orientations du travail partenarial, dresse le bilan des actions engagées et celui de l'activité des différentes instances.

Peu après l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 portant prévention de la délinquance, le décret n°-2007-1126 du 23 juillet 2007, abrogeant le décret du 17 juillet 2002 précité, a remanié les modalités de fonctionnement des instances locales de sécurité et de prévention de la délinquance. La correspondance entre le territoire des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et celui du C.I.S.P.D. a été prescrite.

Dès lors, par une délibération du conseil communautaire du 19 juin 2008, la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) s'est dotée d'un nouveau C.I.S.P.D. L'extension du partenariat en matière de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de la C.A.B. a représenté l'opportunité d'asseoir une nouvelle dynamique en ce domaine, et promis le partage renouvelé de connaissances et de moyens pour lutter contre la délinquance et l'insécurité. Ces dernières sont des phénomènes mobiles, dont les manifestations ou caractéristiques diffèrent selon le type de territoire. L'association de nouveaux partenaires a été, en outre, de nature à favoriser l'émergence

d'actions nouvelles et la constitution de nouveaux groupes de travail adaptés aux réalités de la délinquance dans ses aspects urbains, péri-urbains et ruraux.

Sur la base de l'expérience partenariale acquise dans le cadre du C.I.S.P.D. de la zone "Police nationale" et dans la mise en œuvre de son Contrat Local de Sécurité, l'Assemblée plénière d'instauration du nouveau C.I.S.P.D. de l'Agglomération belfortaine a décidé en juin 2010 de moderniser les modalités de l'action publique dans le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Depuis, sur cette base, deux stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance ont alors pu être élaborées. Ces stratégies définies pour les périodes 2013-2016 puis 2017-2020 contiennent des objectifs opérationnels, des programmes d'actions précis, des responsables identifiés et une méthodologie et des outils d'évaluation.

2) Méthodologie d'élaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2021/2023

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020 est arrivée à échéance au 31/12/2020.

Afin d'élaborer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui entrera en vigueur en 2021 et pour 3 années, le bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 a validé la méthodologie suivante :

- Réalisation d'un bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 quant à la mise en œuvre des actions programmées, l'atteinte des résultats, l'efficacité du partenariat. Pour ce faire, un bilan intermédiaire a été présenté au bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 et un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort pour connaître et dans quelle mesure ces dernières se sont appropriées et mis en œuvre les différentes actions définies dans la stratégie territoriale.
- Réalisation d'un diagnostic territorial sur la base d'une part du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 et, d'autre part d'un recensement des problématiques rencontrées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
- Définition, au regard des problématiques recensées, d'objectifs à atteindre en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et détermination des actions à maintenir et/ou à développer pour répondre à ces objectifs.

Ce travail de réflexion a notamment été mené au sein de deux commissions constituées d'élus de différentes collectivités (communes, communauté d'agglomération, conseil départemental), de services de l'Etat dans le département (Préfecture, Police nationale, Gendarmerie nationale, Education nationale), de représentants d'autres organismes partenaires de la sécurité (bailleurs sociaux, RTTB, Sûreté ferroviaire...) et de personnes ressources dans leur domaine de compétences.

Ces commissions étaient les suivantes :

- Commission n°-1 : sécurité et tranquillité publiques,
- Commission n°-2 : la prévention de la délinquance.

Les commissions se sont réunies à deux reprises de manière à réaliser le diagnostic, définir les nouveaux objectifs et enfin élaborer les actions à développer.

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

Le Diagnostic Local de Sécurité réalisé en amont de la présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est basé sur deux approches complémentaires :

- une approche statistique et factuelle reposant sur les données transmises par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le groupement de Gendarmerie nationale, le Service départemental d'incendie et de secours, la Police municipale, la cellule de régulation, les groupes de résolution de problèmes, etc.,
- une approche qualitative reposant sur le bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 et un recensement des problématiques territoriales par les différentes commissions.

Le Diagnostic Local de Sécurité a construit le socle de la présente stratégie en permettant l'identification des axes prioritaires structurant l'action publique locale.

1- Bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020

Le bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 a été réalisé au travers de 3 démarches complémentaires : un bilan intermédiaire réalisé lors du bureau du C.I.S.P.D. le 2 décembre 2020, un questionnaire adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort et enfin un travail d'analyse réalisé par les deux commissions thématiques.

1-1- Bilan intermédiaire réalisé dans le cadre du Bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 et par les deux commissions thématiques

Les tableaux ci-joints (annexes 1, 2 et 3) présentent le bilan de chaque action des trois axes de la stratégie territoriale et les perspectives données à ces dernières.

1-2- Synthèse du questionnaire adressé aux communes du Grand Belfort

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort. Ce questionnaire avait pour but de connaître d'une part le degré d'information des communes sur la Stratégie Territoriale et, d'autre part, dans quelles mesures ces dernières se sont appropriées et mis en œuvre les différentes actions définies dans la Stratégie Territoriale.

Le tableau ci-joint (annexe 4) présente la synthèse des réponses des communes.

2- Diagnostic local de sécurité

Sur la base du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020 développé ci-dessus, les deux commissions thématiques se sont alors attelées à recenser les problématiques en matière de sécurité et de prévention de la délinquance rencontrées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Ce recensement a notamment été opéré sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs apportés par les différents partenaires : Police nationale, Gendarmerie nationale, SDIS, Police municipale, membres de la cellule de régulation et des groupes de résolution de problèmes.

Ce recensement a également été complété par les questionnaires renseignés par les communes du Grand Belfort.

Les tableaux ci-après présentent les problématiques ainsi recensées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Axe 1 : Sécurité et tranquillité publiques

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation de l'espace public	Attroupements dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> * Attroupements avec nuisances sonores et dégradations notamment en soirée et le week-end (en secteur urbain comme en secteur rural) - déplacement des attroupements de la ville vers les villages * Attroupements de marginaux avec consommation d'alcool et de stupéfiants et présence de chiens * Les attroupements génèrent un sentiment d'insécurité * La vidéo protection permet de réduire les attroupements mais souvent provoque leur déplacement aux endroits où il n'y a pas de caméras * Attroupements souvent en lien avec la consommation ou le trafic de stupéfiants * Commerces de nuit (bars, discothèques ou débits de boissons) à l'origine d'attroupements et de nuisances sonores, rixes, ivresse publique * Individus souvent très jeunes
	incivilités dans l'espace public (dégradations, tags...)	<ul style="list-style-type: none"> * Présence régulière de tags sur les bâtiments communaux * Dégradations de bâtiments communaux ou mobiliers urbains (souvent en lien avec les attroupements) * Rixes (interventions plus nombreuses pour le SDIS)
	dépôts sauvages et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> * Tous les secteurs urbains comme ruraux sont concernés * Beaucoup de dépôts dans des secteurs éloignés des habitations (bois, chemins)
	lutte contre les cambriolages ou intrusions	<ul style="list-style-type: none"> * Intrusions et dégradations de salle des fêtes ou écoles * Intrusions dans des espaces fermés au public : installations sportives, cours d'écoles, squares

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation de l'espace public	Sécurisation des commerces (vols à l'étalage, cambriolage...)	<ul style="list-style-type: none"> * Particularité de l'avenue Jean Jaurès avec des dégradations par des élèves du collège Châteaudun * Vols à l'étalage, cambriolages ou vol à main armée
	Etat d'urgence - plan Vigipirate, risque attentat	Mise en œuvre des procédures définies dans le plan (sécurisation des établissements scolaires, services publics, manifestations, lieux de culte)
	Incendies de conteneurs, de véhicules, mobiliers urbains	<ul style="list-style-type: none"> * Multiplication des feux « de loisirs » à l'occasion d'attroupements ou pour des barbecues * Diminution des incendies de véhicules, notamment le 31 décembre
	consommation, détention, trafic de stupéfiants	<ul style="list-style-type: none"> * Consommation de stupéfiants dans l'espace public, halls d'immeubles et à proximité des lycées - part significative de mineurs * Lieux de trafic connus et récurrents : rue de Moscou à Belfort, rue Renoir à Offemont * Consommation et trafics repérés également en secteur rural
	individus atteints de troubles psychiatriques	* Individus perturbateurs ou dangereux présents dans l'espace public - difficulté de prise en charge par les communes ou les forces de l'ordre
Sécurisation des établissements ou services publics	sécurisation du parc de la Douce et du stade nautique	<ul style="list-style-type: none"> * Parc de la Douce : attroupements avec consommation de stupéfiants, rodéos, chiens non tenus en laisse * Zone des loisirs : attroupements avec consommation de stupéfiants, rodéos * Stade nautique : résultats positifs des actions déjà engagées
	Sécurisation des services publics	* Augmentation de l'agressivité des usagers envers les personnels ou les élus (violences verbales ou physiques) - communes, Optymo, SDIS
	Sécurisation des chantiers de construction, de voirie	<ul style="list-style-type: none"> * Vols de matériels * Dégradations * Incendies
	Sécurisation des équipements sportifs ou culturels	<ul style="list-style-type: none"> * Vols de matériels * Dégradations et attroupements * Incendies * Intrusion pour utilisation des installations
Sécurisation du parc locatif	Attroupements dans le parc locatif	<ul style="list-style-type: none"> * Attroupements avec nuisances sonores et dégradations * Les attroupements génèrent un sentiment d'insécurité * Attroupements souvent en lien avec la consommation ou le trafic de stupéfiants * Reproduction de badges permettant l'accès aux halls

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation du parc locatif	incivilités dans le parc locatif (dégradations, tags...)	<ul style="list-style-type: none"> * Dégradations des portes, boîtes aux lettres, lumières * Tags dans les parties communes ou sur les murs extérieurs * Jets d'ordures par les fenêtres
	Conflits de voisinage	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux conflits de voisinage dans l'habitat collectif * Troubles du voisinage (nuisances sonores, hygiène) * Individus atteints de troubles psychiatriques
Mobilité	Gestion des cortèges de mariage	<ul style="list-style-type: none"> * Non-respect du code de la route * Nuisances sonores
	Sécurisation des arrêts de bus et des lignes de bus	<ul style="list-style-type: none"> * Principales difficultés à la sortie des collèges : jets de projectiles sur les bus, décompressions, agressions entre élèves, chahuts * Ligne 20 (Girromagny - Valdoie) : individus perturbateurs, incivilités, stupéfiants * Pas de ligne plus particulièrement difficiles mais davantage sur le créneau 16h00-18h00, moment de plus forte fréquentation * Développement de la fraude d'habitude, y compris pour des jeunes élèves bénéficiant de 2 trajets gratuits par jour
	Sécurisation de la gare et ses abords	<ul style="list-style-type: none"> * Gare Belfort centre : attroupements, incivilités, consommation de stupéfiants et d'alcool, agressions - attractivité du bureau de tabac installé dans la Gare et de la Brasserie située en face de la Gare * Gare TGV : petites dégradations, vols de bagages dans le hall ou dans les trains
	Rodéos	<ul style="list-style-type: none"> * Toutes les communes peuvent être concernées en secteur urbain et en secteur rural * Lieux identifiés : Parc de la Douce, Salbert, forêt du Mont * Les aménagements routiers réalisés pour réduire la possibilité de rodéos ne doivent pas nuire aux autres usagers (vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite...)
	Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> * Non-respect de la sécurité routière, notamment la vitesse excessive (secteurs rural et urbain) * Non-respect des règles de sécurité routière par les vélos, trottinettes ou skates, notamment une présence sur les trottoirs ou zone piétonnes
	Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> * Problèmes de stationnement à proximité des établissements scolaires * Stationnement abusif d'épaves sur le domaine public ou privé

Axe 2 : Prévention de la délinquance

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Accompagnement à la scolarité	Lutte contre l'absentéisme scolaire ou le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> * Respect de l'obligation scolaire (3 à 16 ans) et de l'obligation de formation (16 à 18 ans) - lutter contre la déscolarisation * Echanges entre les partenaires pour vérifier la scolarisation des enfants * Absentéisme scolaire récurrent parfois dès la maternelle * Lutter contre le décrochage scolaire * Nécessité d'intervenir pour l'ensemble de la fratrie * Accompagner les enfants pour leurs devoirs notamment lorsque les parents ne sont pas en capacité de le faire * Accompagner les familles en difficultés (coéducation) * S'assurer de la compétence des intervenants périscolaire pour accompagner des enfants en difficultés
	Incivilités, non-respect du règlement de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> * Incivilités et dégradations * Rixes, agressions, violences scolaires * Harcèlements * Veiller à un bon climat scolaire * Pouvoir apporter une réponse immédiate à l'enfant
	Incivilités, rixes... sur le chemin de l'école ou dans le bus	<ul style="list-style-type: none"> * Incivilités, agressions, rixes devant l'établissement ou sur le chemin de l'école ou du collège * Fraude d'habitude dans le bus
Accompagnement social et professionnel	Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Travailler sur les freins à l'insertion professionnelle * Eloignement de l'emploi, absence de repères * (ré)apprendre à respecter des consignes, travailler en équipe * Public parfois violent verbalement ou physiquement et avec troubles du comportement/psychiatriques
	Insertion et accompagnement social	<ul style="list-style-type: none"> * Paupérisation de certains secteurs tels que Jean Jaurès, Dardel, Bougenel * Problématique des logements insalubres * Question de la mixité sociale dans les différents espaces de vie
	Individus générant des troubles de voisinage ou dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> * Procédures de traitement internes pour les bailleurs * Troubles du voisinage suite à nuisances sonores, problèmes d'hygiène
	Responsabilisation des parents / accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> * Absence des parents dans l'éducation des enfants * Absence de repères sociétaux pour les enfants * Parents présents mais dépassés par les difficultés de leurs enfants
	Individus atteints de troubles psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> * Pathologies psychiatriques difficiles à prendre en charge par les bailleurs, communes, forces de l'ordre et autres services publics
	Mendicité agressive	<ul style="list-style-type: none"> * Individus en situation de mendicité agressive dans l'espace public

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Prévention de la récidive	La récidive	<ul style="list-style-type: none"> * Engagement dans un processus de récidive et d'échec * Nécessité de formaliser le rappel à l'ordre mis en œuvre par certaines communes (conformément à la réglementation) * Identifier les risques de récidive
Prévention de la radicalisation	Radicalisation	<ul style="list-style-type: none"> * Phénomène de la radicalisation * La formation et l'accompagnement des professionnels et des élus * La procédure de signalement
Prévention de la délinquance	Délinquance des enfants et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> * Actes d'incivilités parfois de la part de jeunes enfants * Repli sur le quartier (sentiment d'appartenance) et difficultés de s'affranchir des règles du quartier * Absence de cadre, de repères et du savoir vivre ensemble * Absence d'accès à la culture, au sport, aux loisirs * Effets de l'économie parallèle des stupéfiants y compris pour des enfants * Nécessité de renforcer la présence des services publics sur le terrain (travail de rue) des animateurs ou travailleurs sociaux * Lutte contre l'oisiveté à travers la culture, le sport, les loisirs, l'engagement citoyen * Favoriser les signalements aux services sociaux pour engager un accompagnement de manière plus précoce * Identifier les jeunes exposés à la délinquance y compris les très jeunes enfants (- 12 ans)
	Violences conjugales et intrafamiliales	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser le signalement * Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune * Ecoute et accompagnement social et psychologique des femmes et des enfants * Assurer un hébergement d'urgence * Prévenir les comportements sexistes et/ou violents * Favoriser l'égalité hommes / femmes
	Addictions et santé	<ul style="list-style-type: none"> * Addictions à l'alcool et aux drogues * Addictions aux jeux * Accompagnement social et santé en matière d'addictions
	Prévention et sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> * Actions de prévention à destination des seniors * Actions de prévention à destination d'un public jeune sur les risques routiers et les rodéos
	Violences dans le sport	<ul style="list-style-type: none"> * Violences dans les clubs de sport * Violences des spectateurs aux abords des stades * Harcèlements
	Dangers d'internet et cyber harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> * Harcèlement via les réseaux sociaux * Accès à des informations non sécurisées, violentes, pornographiques * Dépendance et repli sur soi

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Prévention de la délinquance	Sécurité et accompagnement du public sénior	<ul style="list-style-type: none"> * La dépendance difficile à prendre en charge par les bailleurs * Valoriser l'accompagnement des communes (CCAS) en matière de soins, social, loisirs, lutte de contre l'isolement * Sécurité des séniors, personnes vulnérables, à leur domicile ou lors de leurs déplacements * Repérer les publics les plus isolés
	Maltraitance animale	<ul style="list-style-type: none"> * Maltraitance animale et actes de cruauté * Ignorance des besoins vitaux des animaux * Abandons * Propreté canine * Des signalements parfois trop tardifs ou absence de signalement * Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune * Interdire aux maltraitants d'avoir à nouveau des animaux

Au regard du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020, du diagnostic territorial de sécurité et des réflexions menées au sein des deux commissions thématiques, l'ensemble des partenaires du C.I.S.P.D. s'associent pour développer une nouvelle Stratégie Territoriale pour les années 2021 à 2023 dont les actions, présentées ci-après, sont réparties selon trois axes :

- Axe 1 : la gouvernance
- Axe 2 : la sécurité et la tranquillité publiques
- Axe 3 : l'action éducative et sociale et la prévention de la délinquance

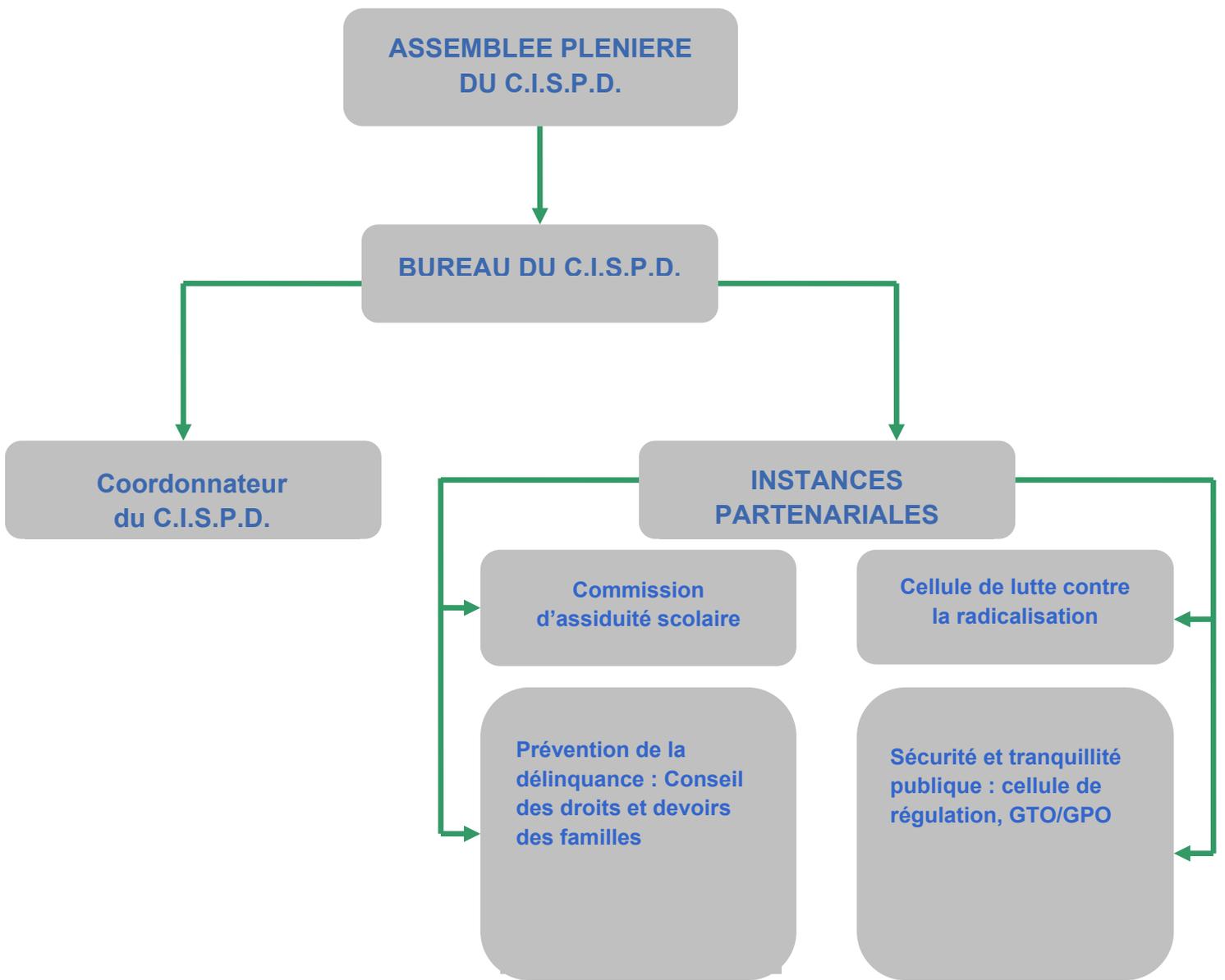
AXE 1 : LA GOUVERNANCE

Le premier axe de la Stratégie Territoriale vise à structurer l'action partenariale, organiser les échanges d'informations et favoriser la participation des habitants.

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Les structures partenariales	Le CISPD - l'assemblée plénière et le bureau	Grand Belfort	Préfet et services de L'État/Procureur/Communes/Conseil départemental/bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire /CCI / CMA / CNL/FCPE/PEEP/Mission locale/Solidarité femmes/SDIS
	La cellule de régulation	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire/ Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	Les groupes thématiques opérationnels / les groupes partenariaux opérationnels	Grand Belfort/Police nationale/Gendarmerie	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire/ Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles	État	Préfecture/Conseil Départemental/ Education Nationale/ Justice/ Pôle Emploi/ CAF, Coordonnateur du CISPD/ ARS/ SDIS/ DIRECCTE, DDCSPP/ PJJ/ SPIP/ Maison d'arrêt
	Le coordonnateur du CISPD	Grand Belfort	Membres du CISPD
L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic	Déontologie - la sécurisation des échanges d'informations	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	L'observatoire de la tranquillité publique	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	Le diagnostic de sureté et l'étude de sécurité	Police nationale / Gendarmerie	Grand Belfort / Communes /Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Éducation nationale/Commerces
	L'observatoire des faits au sein du parc d'habitat social - la procédure de signalement des attroupements et le recueil des plaintes des locataires	Territoire Habitat / Néolia	Grand Belfort / Communes / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	L'information des Maires sur les suites judiciaires relatives aux infractions signalées ou aux dépôts de plainte de la commune - article 59 de la loi Engagement et proximité	Parquet	Les communes
	Présentation au conseil municipal par le Préfet des sujets de sécurité et de prévention de la délinquance - article 41 de la loi Engagement et proximité	Préfecture	Les communes

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Associer la population	Favoriser les démarches participatives en matière de sécurité et de prévention	Grand Belfort / Communes	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	La participation citoyenne / les « voisins vigilants et solidaires »	Les communes	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	Les conseils de quartier	ville de Belfort	Grand Belfort / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	L'implication des locataires du parc locatif social	Territoire Habitat / Néolia	Grand Belfort / Communes / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture

Les communes : libre adhésion des maires



Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Les structures partenariales
	1- Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Assemblée plénière
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Présidée par le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (<i>cf. arrêté – redéfinition des membres du CISPD en 2021</i>).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Définition, mise en œuvre et évaluation d'objectifs communs et d'actions de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique, • Pilotage de la stratégie territoriale : suivi du fonctionnement des instances et de la réalisation des actions, • Échange d'informations entre ses membres : présentation d'un diagnostic de sécurité chaque année par la police nationale et la gendarmerie ainsi qu'un bilan annuel de la CPRAF (Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles).
Fréquence	Annuelle
	2- Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Bureau
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Présidé par le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (<i>cf. arrêté</i>).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Instance opérationnelle de pilotage de la stratégie territoriale, • Préparation des Assemblées plénières du C.I.S.P.D. : réalisation de bilans et perspectives, analyse de l'évolution des statistiques de la délinquance, décision de nouvelles actions à engager, • Rencontres sur des thématiques spécifiques selon les problématiques recensées.
Fréquence	Selon les besoins
	3- La Cellule de régulation
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Coordonnateur du C.I.S.P.D., Police nationale, Gendarmerie nationale, Conseil départemental, Éducation nationale, P.J.J., Territoire Habitat, Néolia, Sûreté ferroviaire, SMTC/RTTB, Préfecture (services des sécurités et/ou délégué du Préfet dans les quartiers).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Espace privilégié d'échanges d'informations entre les différents partenaires et de détermination des actions à mettre en œuvre pour répondre aux différentes problématiques recensées sur le territoire de Grand Belfort, • Les participants ne pouvant être présents transmettent leurs éléments au coordonnateur du CISPD de manière à assurer une continuité.
Fréquence	Tous les 15 jours

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Les structures partenariales
	4- Groupe thématique opérationnel (Grand Belfort) / Groupe partenarial opérationnel (Police nationale / Gendarmerie)
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération ou Police nationale / Gendarmerie nationale
Composition	Composition en fonction de la nature de la problématique à traiter.
Missions	Le GTO/GPO vise à répondre à une problématique spécifique, affectant un territoire.
Fréquence	Dès que nécessaire.
	5- Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles
Pilotage	État
Composition	Préfecture, Conseil Départemental, Éducation nationale, Justice, Pôle Emploi, CAF, Coordonnateur du CISPD, ARS, SDIS, DIRECCTE, DDCSPP, PJJ, SPIP, Maison d'arrêt.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des différents cas de radicalisation, sur le territoire, signalés par les partenaires, • Définition de mesures d'accompagnement des personnes signalées et de leur famille, • Définition d'actions de prévention de la radicalisation.
Fréquence	Trimestrielle
	6- Le coordonnateur du CISPD
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	
Missions	<p>Animation du C.I.S.P.D.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élabore et propose la feuille de route annuelle du C.I.S.P.D., • Prend en charge le secrétariat du C.I.S.P.D. et du bureau du C.I.S.P.D., • Participe à chacune des instances thématiques et territoriales et anime la cellule de régulation et les GPO. <p>Mise en œuvre de la stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initie et suit la mise en œuvre des actions de la Stratégie Territoriale, • Établit un bilan des actions, une évaluation des dispositifs, • Développe des instruments d'analyse (diagnostic local, observatoire local de la délinquance), • Développe les partenariats entre les collectivités et les différents partenaires, • Information, conseils auprès des communes du Grand Belfort pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale, • Mission de veille et de prospective.
Fréquence	

AXE 1	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	7- Déontologie - la sécurisation des échanges d'informations
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Partage des informations sur des situations individuelles difficiles et/ou sur des faits sensibles appelant une réponse coordonnée des partenaires.
Objectifs	<p>Favoriser l'échange d'informations confidentielles.</p> <p>Définir les modalités du partage d'information, dans le respect du droit des personnes et des textes régissant le secret professionnel et le partage d'informations.</p> <p>Rédaction d'une Charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre des différentes instances du C.I.S.P.D..</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	Le partage se limite à la transmission d'informations indispensables et utiles dont le professionnel a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. C'est uniquement dans ce cadre que les informations pourront être échangées entre professionnels.
Partenaire(s)	Membres du C.I.S.P.D.
Public cible	Membres du C.I.S.P.D.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Sans objet

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	8- L'observatoire de la tranquillité publique
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	L'évaluation des politiques publiques locales de prévention et de sécurité nécessite une réactivité importante, passant par la mise en place et l'animation d'un observatoire de la délinquance et de la tranquillité publique.
Objectifs	<p>Analyser les évolutions sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération des problématiques de sécurité et de tranquillité publique.</p> <p>Évaluer la portée des actions mises en place par Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses partenaires.</p> <p>Favoriser l'échange d'informations, réaliser des diagnostics partagés et mettre en œuvre des réponses coordonnées.</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Inter-transmission des statistiques de la délinquance à l'échelle de Grand Belfort Communauté d'Agglomération par la Police nationale, la Gendarmerie, le SDIS, les bailleurs sociaux, les transporteurs de personnes, la police municipale et les gardes champêtres.</p> <p>Faire vivre l'observatoire en intégrant les données et en effectuant un retour régulier auprès des partenaires membres du C.I.S.P.D..</p> <p>Établissement de cartographies thématiques (lieux d'attroupements, engins motorisés, incendies...).</p> <p>Etablissement d'un observatoire hebdomadaire des faits par quartier (Belfort) ou par commune (Grand Belfort) - les éléments recensés dans cet observatoire sont ensuite transmis aux membres de la cellule de régulation : les faits recensés par la Police Nationale, la Gendarmerie, le SDIS, les bailleurs sociaux (observatoires des faits d'incivilité), les transporteurs de personnes, la police municipale, le Conseil départemental, l'Éducation nationale sont transmis au coordonnateur du CISP.D.</p>
Partenaire(s)	<p>Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Les communes</p> <p>Police nationale</p> <p>Gendarmerie nationale</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Sûreté ferroviaire</p> <p>SMTC</p> <p>SDIS</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Éducation nationale</p>
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Élaboration de statistiques mensuelles, trimestrielles, annuelles</p> <p>Élaboration de l'observatoire hebdomadaire des faits</p>

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	9- Le diagnostic de sûreté et l'étude de sécurité
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Difficultés pour les différents partenaires de réaliser des études de sécurité précises pour répondre à une problématique de sécurité, de mise en œuvre du plan Vigipirate ou d'organisation d'une manifestation.
Objectifs	Fournir des éléments d'aide à la décision et d'orientation des actions dans le domaine de la sûreté et de la sécurité aux différents membres du C.I.S.P.D., par l'établissement de diagnostics de sûreté établis par les référents Sûreté Police nationale / Gendarmerie, ou d'analyses de sécurité.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Les membres du C.I.S.P.D. qui estimeront nécessaire, en vue de la réalisation d'une action, pour son orientation ou suite à la survenance de difficultés, d'obtenir un diagnostic situationnel thématique ou géographique du secteur concerné, ou une analyse tirée des statistiques pourront en faire la demande aux référents sûreté de la Police nationale ou de la Gendarmerie.</p> <p>Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération veilleront notamment lors de projets structurants ou de requalification d'espaces publics à intégrer l'avis des référents sûreté dans leur démarche.</p> <p>Réalisation de diagnostics globaux sur une commune ou un quartier de manière à recenser l'ensemble des problématiques de sécurité et définir un plan d'actions.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic au regard de la mise en œuvre du plan Vigipirate.</p> <p>Réalisation d'études de sécurité d'une manifestation.</p>
Partenaire(s)	<p>Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Transporteurs</p> <p>Éducation nationale</p> <p>CCI, commerces</p> <p>Conseil départemental</p>
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de saisines ou de dossiers traités

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	10- L'observatoire des faits au sein du parc d'habitat social - la procédure de signalement des attroupements et le recueil des plaintes des locataires
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité pour le bailleur de mesurer la réalité des faits d'incivilités recensées par le personnel et de les enregistrer en vue de la déclinaison d'actions. Présence d'attroupements d'individus dans les halls d'immeubles : problèmes de sécurité, de dégradations, de salissures, de trafics et de logements vacants.
Objectifs	Conduire le personnel du bailleur à identifier les actes d'incivilité et de mettre en place les actions nécessaires au rétablissement de la situation. Déterminer les lieux les plus fragiles pour une prise en compte adaptée en matière de gestion de proximité. Recenser de manière continue et active la constitution d'attroupements, en faire part à la cellule de régulation en vue de décider d'une action partenariale. Alimenter l'observatoire de la tranquillité publique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la cellule de régulation. Développer des modalités de recensement des plaintes des locataires et des faits qui se déroulent dans les immeubles.
Déroulement/Descriptif de l'action	Chaque fait identifié fait l'objet d'un rapport. Éléments transmis aux partenaires en cellule de régulation.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale, communes, Conseil départemental
Public cible	Les locataires de Territoire Habitat, Néolia, et ICF Habitat
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Production annuelle d'un rapport remis au CISPD. Présentation des éléments tous les 15 jours en cellule de régulation. Intégration des données dans l'observatoire de la tranquillité publique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
Action	11- L'information des Maires sur les suites judiciaires relatives aux infractions signalées ou aux dépôts de plainte de la commune - article 59 de la loi Engagement et proximité
Pilotage de l'action	Procureur de la République
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité par les maires de disposer d'informations relatives aux infractions commises sur le territoire de la commune et notamment les infractions constatées par la police municipale.
Objectifs	Renforcement de l'information du maire sur les suites judiciaires relatives aux infractions commises sur le territoire de la commune par le procureur de la République.
Description de l'action	Le maire est informé, à sa demande, par le procureur de la République des classements sans suite, des mesures alternatives aux poursuites, des poursuites engagées, des jugements devenus définitifs ou des appels interjetés lorsque ces décisions concernent des infractions commises sur la commune. Le maire est informé, à sa demande, par le procureur de la République, des suites judiciaires données aux infractions constatées sur le territoire de sa commune par les agents de police municipale.
Partenaire(s)	Les communes
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
Action	12- Présentation au conseil municipal par le Préfet des sujets de sécurité et de prévention de la délinquance - article 41 de la loi Engagement et proximité
Pilotage de l'action	Le Préfet
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité pour le maire de disposer d'information sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur sa commune.
Objectifs	Présentation de l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance devant le conseil municipal
Description de l'action	A la demande du maire, le représentant de l'État dans le département ou son représentant présente, une fois par an, devant le conseil municipal, l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance pour la commune concernée.
Partenaire(s)	Les communes
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Associer la population
ACTION	13- Favoriser les démarches participatives en matière de sécurité et de prévention
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	De par leur usage quotidien de la voie publique, les habitants sont un appui et une ressource à part entière dans le recensement des faits et des problématiques de sécurité et de prévention ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pour répondre à ces problématiques.
Objectifs	Associer les habitants au recensement des faits et des problématiques. Les démarches participatives sont aussi un outil d'évaluation et une aide à la décision qui permettent aux décideurs locaux de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble de la population
Déroulement/Descriptif de l'action	Les démarches participatives peuvent prendre de nombreuses formes : <ul style="list-style-type: none"> - Des marches exploratoires, - Une consultation de la population par enquêtes, sondages, questionnaires, - L'organisation de journées à thème : journée citoyenne, journée de nettoyage d'un quartier, - La mise à disposition de plateformes dématérialisées permettant aux usagers de signaler à la commune un fait, une dégradation... "Allo mairie", "Allo voirie"...
Partenaire(s)	Associations de quartiers Maison de quartiers et centres socio-culturels Conseils de quartier Habitants Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération Police nationale / Gendarmerie
Public cible	Ensemble du territoire
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de démarches organisées et nombre d'actions mises en œuvre

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Associer la population
Action	14- Les conseils de quartier
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	Deux sessions des neuf conseils de quartiers par année civile Possibilité d'ajouter des conseils extraordinaires en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de projet, - Consultation de la population sur une décision.
Contexte de mise en œuvre	Présentation des projets par le maire ou l'élu en charge du dossier. Questions des habitants. Réponses du maire ou des élus.
Objectifs	Information des habitants sur le fonctionnement de la ville, des actions envisagées et/ou réalisées. Le conseil de quartier est également l'occasion pour les habitants de faire part de dysfonctionnements, de problématiques en matière de sécurité.
Description de l'action	Chaque dossier est présenté à la population. La parole est ensuite donnée aux personnes présentes pour poser des questions. Réponse de l'élu en charge du dossier.
Partenaire(s)	Intervenants extérieurs en fonction des sujets.
Public cible	Les habitants de tous les quartiers de la Ville de Belfort.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'habitants participant aux conseils de quartier.

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Associer la population
Action	15- La participation citoyenne (État) Les "voisins vigilants et solidaires" (dispositif privé et payant)
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les cambriolages, les incivilités et attroupements. Une approche territoriale de la sécurité. Apporter une action complémentaire et de proximité aux services de Gendarmerie ou de police nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance.
Objectifs	Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance. Renforcer la tranquillité publique et générer des solidarités de voisinages. Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier ou d'une commune, les élus et les représentants de la force publique. La participation citoyenne permet de développer une culture de la prévention de la délinquance auprès des citoyens.
Description de l'action	Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale ou la police nationale, la "participation citoyenne" vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. <u>Procédure de mise en œuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un protocole entre la commune, le Préfet et la Police nationale / Gendarmerie pour définir les modalités de mise en œuvre, - Présentation du dispositif par le maire lors d'une réunion publique, - Citoyens choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et les forces de l'ordre. Les volontaires reçoivent une information générale par un représentant des forces de l'ordre, - Les citoyens alertent les forces de l'ordre de tout évènement suspect ou trouble à l'ordre public – sans jamais intervenir eux-mêmes, - La mise en œuvre du dispositif s'accompagne d'une signalétique à l'entrée de la commune, dont l'effet est dissuasif.
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Préfecture
Public cible	Ensemble de la population de la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de communes inscrites dans ces dispositifs Nombre de citoyens participants Bilan qualitatif par les forces de l'ordre

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Associer la population
ACTION	16- L'implication des locataires du parc locatif social
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / IFC Habitat
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Le locataire, notamment quand il n'y a pas de représentation collective (amicale), sont très demandeurs et consommateurs des services des organismes logeurs.
Objectifs	<p>Impliquer les locataires dans la vie de leur immeuble pour une réappropriation des espaces collectifs.</p> <p>Développer des actions collectives impliquant chacun dans le résultat et ainsi susciter l'auto-responsabilisation.</p> <p>Diminuer les conflits et les troubles de voisinage.</p>
Descriptif de l'action	<p>Formaliser des rencontres régulières avec les locataires pour leur permettre de s'exprimer, décider avec eux des actions à conduire.</p> <p>Développer des actions les impliquant directement et les engageant dans le suivi.</p> <p>Organisation de chantiers d'insertion ou éducatifs au sein du parc.</p>
Partenaire(s)	Bailleurs – locataires – amicales de locataires
Public cible	Locataires
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Structuration de l'implication des locataires</p> <p>Nombre d'actions</p> <p>Mesure du climat, de l'ambiance de l'immeuble</p>

AXE 2 : LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La coordination et l'intervention des forces de l'ordre	Les conventions de coordination - police municipale/police nationale et gardes champêtres/gendarmerie	Ville de Belfort Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Préfecture Procureur
	La police municipale de la ville de Belfort	Ville de Belfort	Police nationale
	Les gardes champêtres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Grand Belfort	Gendarmerie Les communes Police municipale Police nationale
	La sécurisation du Parc de la douce et de la zone des loisirs - La mise à disposition de la police municipale de Belfort aux communes d'Essert et de Bavilliers	Ville de Belfort Grand Belfort	Ville d'Essert Ville de Bavilliers Police nationale
	L'opération tranquillité vacances	Police nationale Gendarmerie	Police municipale
Sécuriser l'espace public	La lutte contre le terrorisme - le plan Vigipirate	État	Les communes Grand Belfort
	La lutte contre les stupéfiants	Police nationale Gendarmerie	Les communes Grand Belfort
	Le développement de la vidéoprotection	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Préfecture
	Lutter contre l'affichage sauvage et les tags	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la propreté	Les communes Ville de Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La gestion du stationnement - lutter contre les stationnements gênants et les épaves	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les incendies	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie SDIS
	La sécurité des chantiers de voirie ou de construction	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les attroupements	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Bailleurs
	Les violences à l'occasion des rencontres sportives	État Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des équipements sportifs et culturels	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des services publics	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Sécuriser l'espace public	La protection des bâtiments - le programme de prévention technique	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des commerces	Les communes État	Police nationale Gendarmerie CCI / CMA
	Les débits de boissons et les établissements musicaux à l'origine de nuisances et d'attroupements	Les communes État	Police nationale Gendarmerie
Sécuriser les transports	La sécurisation des bus et arrêts de bus	Régie des transports du Territoire de Belfort	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres
	La sécurisation des gares et leurs abords	Sûreté ferroviaire	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres
	La sécurisation des cortèges de mariages	Ville de Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Les engins motorisés dans l'espace public : lutter contre les rodéos	Police nationale Gendarmerie	Les communes Grand Belfort Le Parquet
Sécuriser le parc locatif	La sécurisation des immeubles - le programme de prévention technique et la vidéoprotection	Territoire habitat / Néolia / ICF Habitat	Les communes Police nationale Gendarmerie
	La gestion des individus perturbateurs, des attroupements et des conflits de voisinage	Territoire habitat / Néolia / ICF Habitat	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres Conseil départemental

Les communes : libre adhésion des maires

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	17- Les conventions de coordination - police municipale/police nationale et gardes champêtres/gendarmerie
Pilotage	Ville de Belfort Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Convention cadre élaborée par le Ministère de l'Intérieur à décliner au plan local avec les communes disposant d'une police municipale. Pour la Ville de Belfort : signature d'une convention de coordination dès 2015, renouvelée en 2018 et 2021. Pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération : première convention de coordination entre la Gendarmerie nationale et les gardes champêtres en 2021.
Objectifs	Créer une synergie entre les services avec possibilité de mettre en œuvre des actions coordonnées prévues ou inopinées (renforts mutuels) pour une meilleure efficacité.
Déroulement/Descriptif de l'action	Déclinaison de la convention cadre établie par le Ministère de l'Intérieur et adaptation aux situations des communes concernées. Mise en œuvre de l'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale.
Partenaire(s)	Préfet et procureur de la République Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population de Belfort (police municipale) et du Grand Belfort (gardes champêtres).
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Entrée en vigueur des conventions. Nombre de réunions de coordination pour sa mise en œuvre et son suivi. Nombre d'actions coordonnées mises en œuvre.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	18- La police municipale de la ville de Belfort
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les actes d'incivilité sur le territoire de la commune
Objectifs	Répondre aux besoins de sécurisation de la commune
Déroulement / Descriptif de l'action	<p>Renforcement des effectifs : 30 policiers municipaux – fonctionnement 7 jours sur 7 à compter de 2021 de 7h30 à 22h00 du 1^{er} avril au 30 septembre et de 7h30 à 20h00 du 1^{er} octobre au 31 mars (dimanche après-midi uniquement).</p> <p>Renforcement des équipements des policiers municipaux : les agents sont armés de revolvers, pistolets à impulsion électrique et de bâtons télescopiques. Elle dispose de caméras piétons, 3 cinémomètres, 5 voitures, 3 motos et 12 VTT.</p> <p>Création d'une brigade motorisée, d'une brigade VTT, d'une brigade cynophile, d'une brigade chargée des débits de boissons et spécialisation d'un agent dans la gestion des chiens catégorisés.</p> <p>Missions : développement des îlotages de proximité, renforcements des interventions, sécurisation des manifestations, développement des contrôles routiers, sécurisation des établissements scolaires, gestion des objets trouvés sur la commune.</p>
Partenaire(s)	Police nationale - Sûreté ferroviaire
Public cible	Ensemble de la population de la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Activités des policiers municipaux et statistiques des interventions présentées chaque année dans le cadre du bilan de la convention de coordination avec la police nationale.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
Action	19- Les gardes champêtres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Pilotage de l'action	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les incivilités dans les communes adhérentes au service des gardes champêtres. Protection de l'environnement et des animaux.
Objectifs	Répondre aux besoins de sécurisation des communes adhérentes au service. Prise en charge de la faune sauvage et des animaux domestiques. Protection de l'environnement.
Description de l'action	<p>Le service est constitué de 8 gardes champêtres et 2 ASVP. Il fonctionne 7 jours sur 7 de 7h30 à 22h00 du 1^{er} avril au 30 septembre et de 7h30 à 20h00 du 1^{er} octobre au 31 mars.</p> <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance générale des bancs communaux, - Surveillances des entrées et sorties des écoles, - Intervention sur les animaux : animaux en divagation, chiens présentant un danger ou dangereux, mauvais traitements, récupérations de cadavres, nuisances (abolements déjections...), sauvetages, piégeages, - Gestion des dépôts sauvages, - Police de la route (contrôle radar), - Environnement : interventions sur les pollutions de l'eau, du sol, atmosphériques, sonores, - Circulation dans les espaces naturels, - Police funéraire, - Urbanisme, - Capture d'animaux (piégeages suite à prolifération de chats, de pigeons).
Partenaire(s)	Les communes Police municipale Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population des communes adhérentes au service.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Activités des gardes champêtres et statistiques des interventions présentées chaque année dans le cadre du bilan de la convention de coordination avec la gendarmerie.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	20- La sécurisation du Parc de la douce et de la zone des loisirs - La mise à disposition de la police municipale de Belfort aux communes d'Essert et de Bavilliers
Pilotage	Ville de Belfort Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Difficultés d'intervention au sein du parc de la douce et de la zone des loisirs situés sur 3 communes : Bavilliers, Belfort et Essert.</p> <p>Délits de fuite de contrevenants dans le parc de la Douce lors des interventions des policiers municipaux dans le quartier des Résidences.</p> <p>Sécurisation du stade nautique du 1er juin au 31 août.</p> <p>Sécurisation de la zone des loisirs, notamment la patinoire et le centre aquatique.</p> <p>Sécurisation du parc.</p>
Objectifs	Sécurisation du parc de la douce et de la zone des loisirs.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Convention de mise à disposition des policiers municipaux entre les 3 communes pour permettre une intervention de ces derniers sur les territoires des communes de Bavilliers, Essert et Belfort mais uniquement sur le périmètre du parc de la Douce et de la zone des loisirs.</p> <p>Les policiers municipaux sont placés sous l'autorité du maire de la commune dans laquelle ils interviennent.</p> <p>Établissement d'une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale pour chacune des communes concernées.</p> <p>Développement de la vidéoprotection au sein du parc de la Douce et de la zone des loisirs par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (convention de coordination entre Belfort, Grand Belfort, Essert et Bavilliers en date du 25/03/2019) - les caméras ont été installées et reliées directement au COCS de la ville de Belfort.</p>
Partenaire(s)	Bavilliers, Essert, police nationale
Public cible	Usagers fréquentant le parc de la Douce et la zone de loisirs.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Signature de la convention de mise à disposition des policiers municipaux entre les trois communes.</p> <p>Signature des conventions de coordination avec la police nationale.</p> <p>Nombre d'interventions des policiers municipaux.</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	21- L'opération tranquillité vacances
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les cambriolages.
Objectifs	Sécurisation des habitations et des commerces lors de l'absence des occupants.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Passages réguliers aux habitations inscrites dans le dispositif (démarche du propriétaire ou du locataire auprès de la police nationale ou de la gendarmerie), vérification qu'il n'y pas eu d'effraction et information du propriétaire / locataire en cas de problèmes.</p> <p>Coordination entre la police nationale et la police municipale pour effectuer régulièrement des contrôles des habitations sur la ville de Belfort.</p>
Partenaire(s)	Police municipale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre habitations surveillées</p> <p>Évolution des statistiques des cambriolages</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	22- La lutte contre le terrorisme Le plan Vigipirate
Pilotage	État
Date de mise en œuvre	Selon la durée de la période d'état d'urgence
Contexte de mise en œuvre	Risque élevé d'attentats en France
Objectifs	Sécurisation des personnes et des biens
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Réalisation de diagnostics et d'études de sécurité par les référents sûreté des forces de l'ordre.</p> <p>Surveillance renforcée des zones commerçantes, établissements scolaires, lieux de cultes, bâtiments publics : présence physique de Sentinelle, police nationale, gendarmerie, police municipale, garde champêtres et surveillance renforcée par le centre de supervision (vidéoprotection).</p> <p><u>Ville de Belfort</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des zones piétonnes pour éviter l'intrusion de véhicules (bornes, interphonie...). - Projet de sécurisation permanente de la place d'Armes, de la place Corbis et du parking de l'Arsenal (lieux régulièrement utilisés pour des manifestations). <p><u>Manifestations</u></p> <p>Recensement des manifestations organisées sur le territoire de la commune. Transmission de ce recensement à la Préfecture et aux forces de l'ordre. Pour les manifestations ou lieux rassemblant un nombre important de personnes, réalisation d'une étude de sécurité par le référent sûreté de la Police nationale ou de la Gendarmerie. Mise en œuvre de moyens de protection de la population : installation de barrages interdisant l'accès aux véhicules, contrôles visuels ou fouilles et palpations à l'entrée des bâtiments, présence d'agents de sécurité, police municipale, garde champêtres, police nationale, gendarmerie.</p>
Partenaire(s)	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de manifestations ou lieux sécurisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	23- La lutte contre les stupéfiants
Pilotage de l'action	État
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Consommation, détention et trafic de stupéfiants. Lieux de trafic de stupéfiants identifiés. Lieux de consommation identifiés (ex : à proximité des lycées).
Objectifs	Lutter contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants.
Description de l'action	<p>Création au sein de la police nationale et de la gendarmerie de la Cellule du Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants (CROSS). Cette structure est constituée des services de police judiciaire, de la sécurité publique, des douanes et de la Gendarmerie nationale. Le groupement de Gendarmerie départemental 90 est le chef de file de cette structure.</p> <p>Concernant les missions de la CROSS elle remonte ses informations à l'antenne régionale de l'OFAST (office anti-stupéfiants). Au sein d'une instance de pilotage renforcée, présidée par le procureur de la République et le préfet, la CROSS propose une stratégie d'actions de lutte contre les trafics de stupéfiants. Une cellule de lutte contre les trafics permettra de réunir différents acteurs des collectivités territoriales et des élus ainsi que des structures de la société civile (bailleurs sociaux, société de transports) pour partager les objectifs de travail.</p> <p>Surveillance renforcée des lieux de consommation et de trafic de stupéfiants par la police nationale, la gendarmerie, la police municipale, le centre de supervision (vidéoprotection).</p> <p>Transmission à la CROSS des informations recensées par la police municipale, le centre de supervision, les gardes champêtres, les membres de la cellule de régulation.</p>
Partenaire(s)	Les communes, police municipale, gardes champêtres, centre de supervision, membres de la cellule de régulation.
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'individus interpellés ou verbalisés pour consommation de stupéfiants. Nombre d'individus interpellés pour détention et trafic de stupéfiants.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	24- Le développement de la vidéoprotection
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion) Ville de Belfort (centre opérationnel de commandement et de supervision)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Prévenir les incivilités, les attroupements et tous les autres faits délictuels.
Objectifs	Développer la vidéoprotection. Renforcer le centre opérationnel de commandement et de supervision. Renforcer la collaboration entre les communes et les forces de l'ordre.
Description de l'action	<p><u>Développer la vidéoprotection</u></p> <p>Poursuivre l'installation de nouvelles caméras selon les problématiques recensées en assurant une continuité et en supprimant les zones aveugles. Favoriser l'installation de la vidéoprotection dans les communes (accompagnements techniques de GBCA, soutien financier du FIPD). Établissement d'une charte éthique de la vidéoprotection dans le cadre d'un COCS à vocation intercommunal. Mise en place d'un logiciel de traitement automatisé permettant de détecter les situations comportant un danger. Développement du parc de caméras mobiles déplaçables rapidement en fonction du besoin sur l'ensemble du territoire (incivilités, attroupements, dégradations incendies, manifestations). Développement du nombre de caméras mobiles du Grand Belfort et mises en prêt aux communes.</p> <p><u>Renforcer le centre opérationnel de commandement et de supervision</u></p> <p>Le centre opérationnel de commandement et de supervision assure aujourd'hui la surveillance de 116 caméras dont 92 pour la ville de Belfort, 18 pour Grand Belfort, 3 pour la ville d'Essert et 3 pour la ville de Valdoie et un partenariat est en cours d'élaboration avec Territoire habitat pour 6 caméras. Le COCS gère également les transmissions radios entre le central et les équipes de policiers municipaux et de gardes champêtres sur le terrain ainsi que les communications et les transferts d'images à la police nationale. Le COCS dispose depuis 2020 du logiciel "Briefcam", facilitant les recherches approfondies et depuis 2019 d'une géolocalisation des policiers municipaux. Le COCS fonctionne 7jours/7 et 365 jours par an et est composé de 8 agents permanents. Projet : renforcer le nombre d'opérateurs du COCS pour plus d'efficacité (50 caméras par agent). La ville de Bavilliers a installé 25 caméras de vidéoprotection et la ville d'Offemont 6 caméras (non reliées au COCS).</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Préfecture (FIPD)
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de caméras de vidéoprotection, Nombre de caméras reliées au COCS, Nombre de transferts d'images aux forces de l'ordre, Nombre de réquisitions des forces de l'ordre, Nombre d'interventions des forces de l'ordre à la demande du COCS.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	25- Lutter contre l'affichage sauvage et les tags
Pilotage de l'action	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Affichages sauvages sur des bâtiments ou mobiliers urbains de la part d'organismes de spectacles, syndicats ou partis politiques... Présence de tags sur des bâtiments publics ou privés et sur des mobiliers urbains.
Objectifs	Lutter contre l'affichage sauvage et les tags.
Description de l'action	<p><u>Lutter contre les tags</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements techniques empêchant le dépôt de tags – peinture anti-accroche, treillis avec plantes grimpantes, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Recensement des tags par les différents intervenants sur la voie publique et les usagers, - Retrait des tags existants sur les bâtiments publics et les mobiliers urbains pour éviter la multiplication et intervention sur demande du propriétaire pour les bâtiments privés (retrait immédiat s'agissant des tags injurieux, racistes, nominatifs...), - Dépôt de plainte et facturation des frais d'enlèvement du tag lorsque l'auteur et identifié, - Nettoyage des surfaces en lien avec les TIG ou chantiers éducatifs, - Mise à disposition aux tagueurs de lieux dédiés (<i>Street Art</i>). <p><u>Lutte contre l'affichage sauvage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements techniques empêchant l'affichage sauvage – mobiliers urbains avec reliefs, installation de panneaux prévus à cet effet, - Prise d'un arrêté municipal interdisant l'affichage sur l'ensemble de la commune en dehors des espaces prévus à cet effet, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Recensement des affichages par les différents intervenants sur la voie publique et les usagers, - Dépôt de plainte et facturation des frais d'enlèvement des affiches lorsque l'auteur et identifié et refuse de les retirer.
Partenaire(s)	Propriétaires de bâtiments publics et privés Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de tags et affichages retirés Nombre de plaintes déposées Nombre de contrevenants verbalisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	26- Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la propreté
Pilotage de l'action	Les communes Ville de Belfort (plan de propreté renforcé)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Amélioration du cadre de vie des habitants. Problématique d'hygiène, de protection de l'environnement et de risque d'incendies.
Objectifs	Enlèvement des dépôts sauvages Améliorer la propreté urbaine
Description de l'action	<p><u>Lutter contre les dépôts sauvages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalement des dépôts sauvages par les agents de surveillance de la voie publique, les ambassadeurs du tri du Grand Belfort, les usagers, les autres intervenants sur la voie publique, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Vérification par les forces de l'ordre ou autres agents assermentés si un élément dans le dépôt permet d'identifier l'auteur, - Retrait rapide de l'ensemble des dépôts pour éviter la multiplication, - Verbalisation en cas de flagrant délit ou retrait du dépôt par l'auteur, - En l'absence de flagrant délit mais auteur identifiable : dépôt de plainte ou procès-verbal de contravention adressé à la police nationale ou à la gendarmerie (volet pénal), - Si l'auteur est identifié, facturation des frais d'enlèvement du dépôt (volet administratif), - Mise en place de caméras de vidéoprotection dans les lieux récurrents de dépôts (prêts de caméras par Grand Belfort aux communes) et mise en place d'une signalétique rappelant d'interdiction et les risques encourus en matière de verbalisation, - Condamner l'accès à des lieux récurrents de dépôts comme les chemins forestiers, - Sensibiliser les usagers au regard de l'interdiction, des coûts engendrés pour la collectivité et rappeler les lieux de collecte. <p><u>L'amélioration de la propreté - Exemple du plan de propreté renforcé de la Ville de Belfort</u> L'objectif du plan de propreté renforcé est de rétablir l'image d'une ville propre et entretenue. Les principales actions concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation du mobilier urbain : le format des corbeilles des parcs et jardins et des espaces naturels a été revu et adapté par une contenance plus importante, - Le renforcement des moyens dédiés aux interventions de lutte contre la malpropreté des rues : présence d'un « scooter de propreté canine » avec des circuits comportant les rues réputées les plus touchées, la mise en place de lieux de propreté canine en plus des distributeurs de sacs de ramassage des déjections canines, les traces de chewing-gums qui enlaidissent souvent les revêtements des trottoirs sont enlevés lors d'opérations ponctuelles de nettoyage. Pour cela le service de la propreté a fait l'acquisition d'un moyen spécifique.
Partenaire(s)	Police nationale – Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Statistiques mensuelles pour ce qui est de l'enlèvement des dépôts sauvages Frais d'enlèvements facturés Nombre de dépôts verbalisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	27- La gestion du stationnement – lutter contre les épaves
Pilotage de l'action	Police nationale Gendarmerie nationale Police municipale Gardes champêtres
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Amélioration du cadre de vie des habitants, Problématique d'hygiène, de protection de l'environnement et de risque d'incendies, Perte d'espace de stationnement.
Objectifs	Identifier et retirer les épaves de véhicules (deux roues, voitures, camions)
Description de l'action	<p>Signalement des véhicules en stationnement abusif et des épaves par les agents de surveillance de la voie publique, les usagers, les autres intervenants sur la voie publique, les forces de l'ordre et le COCS.</p> <p>Vérification qu'il s'agit d'un véhicule en stationnement abusif (marquage).</p> <p>Identification des propriétaires et mise en demeure de retirer le véhicule (possibilité d'une astreinte de 50 euros par jour de retard).</p> <p>Mise en fourrière des véhicules lorsque cela est nécessaire (non retrait pas le propriétaire, propriétaire non identifié, véhicule non identifiable) et facturation des frais d'enlèvement.</p>
Partenaire(s)	Les communes Les habitants et autres intervenants sur la voie publique
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de véhicules recensés et retirés Nombre de véhicules mis en fourrière

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	28- Lutter contre les incendies
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Une baisse globale du nombre d'incendies est à noter depuis plusieurs années, toutefois certains secteurs restent sensibles : incendies de poubelles, véhicules, chantiers ou dépôts sauvages.
Objectifs	Prévention du risque d'incendies et traitement lors de leur survenance.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Création d'un observatoire des incendies sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre du CISPD. Le SDIS transmettra au coordonnateur du CISPD les statistiques pour l'ensemble des communes du Grand Belfort.</p> <p>Surveillance renforcée ou vidéoprotection de lieux sensibles dans lesquels plusieurs feux ont été signalés.</p> <p>Installation de conteneurs enterrés par Grand Belfort Communauté d'Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs roulants d'ordures ménagères et collecte sélective en pied d'immeuble sont des sources de combustible pour des actes malveillants. En les remplaçant par des conteneurs enterrés, le cadre de vie est amélioré et les incendies de conteneurs rendus impossibles ou sans effet, - Remplacer tous les bacs présents en pied d'immeuble par des conteneurs enterrés à horizon 2030 (300k€/an), - En partenariat avec les communes et les bailleurs, implantation des conteneurs enterrés en pied d'immeuble, avec 3 flux pour inciter au tri : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, emballages verre. <p>Intervention rapide pour l'évacuation des dépôts sauvages, des épaves – une attention particulière doit être portée pour les veilles de fêtes telles que la Saint Sylvestre ou la fête nationale.</p> <p>Les véhicules ou conteneurs incendiés doivent être évacués et l'espace nettoyé dans les 24 heures pour éviter le risque de multiplication.</p>
Partenaire(s)	SDIS, Gendarmerie nationale, Police nationale, bailleurs.
Public cible	Ensemble du territoire du Grand Belfort.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'incendies de poubelles, véhicules, chantiers ou dépôts sauvages Délais d'évacuation et de nettoyage.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	29- La sécurité des chantiers de voirie ou de construction
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Vols, dégradations et incendies de chantiers de construction ou de voirie.
Objectifs	Sécuriser les chantiers de construction ou de voirie.
Déroulement/Descriptif de l'action	Distribution d'une plaquette d'information à destination des usagers ou des entreprises par les communes rappelant les bons gestes à tenir pour sécuriser un chantier, Informers les forces de l'ordre de l'existence d'un chantier de manière à en assurer la surveillance, Fermeture du chantier et mise en sécurité des matériels en l'absence des entreprises Favoriser les dépôts de plainte systématiques, Installation de caméras mobiles pour surveiller les chantiers classés à risque.
Partenaire(s)	Entreprises, Police nationale, Gendarmerie nationale, CCI, CMA
Public cible	Usagers, entreprises.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre de vols, dégradations et incendies de chantiers de construction ou de voirie.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	30- Lutter contre les attroupements
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Présence d'attroupements sur la voie publique ou dans le parc locatif à l'origine de nuisances, dégradations et incivilités. De nombreux attroupements sont liés au trafic de stupéfiants. Les attroupements génèrent un fort sentiment d'insécurité pour les habitants ou les locataires du parc d'habitat social.
Objectifs	Sécuriser la voie publique et les parties communes de l'habitat collectif. Ne pas laisser les individus à l'origine des attroupements s'approprier les lieux.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Fermeture des lieux en dehors des horaires d'accessibilité du public : squares, cimetières, cours d'école, passage Semard...</p> <p>Surveillance renforcée des lieux propices aux attroupements (parkings souterrains par exemple) par les forces de l'ordre, les médiateurs, les agents du centre opérationnel de commandement et de supervision.</p> <p>Recensement des lieux d'attroupements par l'ensemble des partenaires, transmission des éléments à la cellule de régulation et mise en œuvre d'actions coordonnées et graduées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions des médiateurs sociaux dans le cadre de la prévention situationnelle et/ou des éducateurs spécialisés du conseil départemental, - Interventions des policiers municipaux ou des gardes champêtres, - Intervention de la police nationale ou gendarmerie, - Interventions coordonnées police nationale / police municipale, - Mise en place de caméras de vidéoprotection, - Si nécessaire, organisation d'un GPO / GTO. <p>Un partenariat a été engagé entre la Ville de Belfort et Territoire habitat pour favoriser l'intervention des médiateurs pour gérer les attroupements au sein du parc locatif.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, les communes, les bailleurs, membres de la cellule de régulation
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'attroupements pris en charge Nombre d'interventions des médiateurs

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	31- Les violences à l'occasion des rencontres sportives
Pilotage de l'action	État Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Violences entre spectateurs, Violences de spectateurs envers les joueurs, arbitres et organisateurs, Ces violences concernent particulièrement la pratique du football.
Objectifs	Assurer la sécurité des spectateurs, Assurer la sécurité des joueurs, des arbitres et des organisateurs
Description de l'action	<p>Transmission à la police nationale ou à la gendarmerie de la liste des différentes rencontres sportives de manière à ce que les forces de l'ordre puissent en évaluer le risque.</p> <p>En cas de risque avéré, les référents sureté ou le référent « <i>hooliganisme</i> » des forces de l'ordre pourront préconiser des actions à mettre en œuvre par les organisateurs ou les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barriérage et autres aménagements techniques, - Limiter ou suspendre la participation des spectateurs ou groupes de spectateurs, - Présence des forces de l'ordre, - Présence de la police municipale, - Présence de stadiers et d'agents de sécurité. <p>Signature d'une charte de respect des valeurs républicaines avec les clubs sportifs recevant des financements publics – suspension ou suppression des financements ou de l'accès aux installations sportives en cas de non-respect de la charte.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, État
Public cible	Les clubs sportifs Les spectateurs des rencontres sportives
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de rencontres classées à risque Nombre de rencontres ayant donné lieu à des actions particulières

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	32- La sécurisation des équipements sportifs et culturels
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Dégradations, vols, non-respect du règlement intérieur des structures, attroupements, rixes.
Objectifs	Assurer la sécurité des grands équipements sportifs ou culturels.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Le stade nautique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions entre la Police nationale et la Police municipale, • Présence de la Police municipale – présence statique ou rondes, • Présence d'une société de surveillance à l'entrée et dans le stade, • Vidéoprotection intérieure et extérieure, • Présence de médiateurs sur les pelouses et autour des bassins, • Prévention technique : clôtures, fermetures du site la nuit, tourniquet pour l'accès aux bassins. <p><u>Autres équipements sportifs ou culturels (Stade Roger Serzian, Le Phare, la patinoire, stade Coubertin, lieux de spectacles...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions entre la Police nationale et la Police municipale, • Présence de la Police municipale, • Présence de la Police nationale pour les rencontres classées à risque, • Présence d'une société de surveillance pour sécuriser les entrées (fouilles et palpations) et les parkings, • Vidéoprotection intérieure et extérieure, • Prévention technique : clôtures, fermetures des sites inoccupés
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Usagers des équipements sportifs et culturels.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre de dégradations, vols, non-respect du règlement intérieur des structures, attroupements et rixes.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	33- La protection des bâtiments – le programme de prévention technique
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le développement de la prévention technique s'insère dans l'action publique des collectivités en vue de limiter la délinquance patrimoniale et de favoriser la tranquillité publique (dégradations, tags, effractions, cambriolages, attroupements et squats dans des lieux inoccupés).
Objectifs	Renforcer l'éclairage public, Améliorer la sécurisation des bâtiments municipaux, Développer la vidéoprotection.
Déroulement/Descriptif de l'action	Le renforcement de l'éclairage public dans des sites insécurisant, Mise en place de matériels dissuasifs (grilles, protections anti-vandalisme, etc.) ou d'alarmes de détection intrusion, vidéoprotection interne, recours à des sociétés de surveillance, Une action particulière est menée sur assurer la sécurisation des déchetteries de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : alarmes, vidéoprotection reliée au COCS, périmètres grillagés, fermeture des lieux de stockage, Des diagnostics et études de sécurité peuvent être réalisées à la demande des communes souhaitant sécuriser leurs bâtiments ou autres espaces publics.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de sites équipés, suivi du nombre d'incidents patrimoniaux (dépôts de plainte)

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	34- La sécurisation des services publics
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Incivilités et agressions verbales ou physiques envers le personnel ou les élus.
Objectifs	Sécurisation des lieux d'accueil du public, Sécurisation des personnels et des élus.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Installations techniques permettant de sécuriser les lieux et les personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de « boutons d'urgence » anti-agression reliés directement au COCS pour les services de l'accueil de l'hôtel de ville, l'état civil et la bibliothèque municipale de la ville de Belfort, - Vidéoprotection à l'intérieur des locaux, - Vitrage de protection de l'accueil. <p>Formation des personnels aux situations d'accueil difficiles et la gestion des conflits. Création d'une procédure visant à favoriser les dépôts de plainte des personnels et élus ayant fait l'objet de menaces ou d'agressions physiques ou verbales et pour l'ensemble des dégradations aux biens et bâtiments publics.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Agents et usagers des services publics Élus
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'incivilités et agressions verbales ou physiques envers le personnel ou les élus.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	35- La sécurisation des commerces
Pilotage	État Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Différents types d'infractions peuvent être commis dans les espaces commerciaux telles que les atteintes aux biens (vols à l'étalage, vols à la tire, à l'arraché, par ruse ou à main armée), les atteintes aux personnes.
Objectifs	Sécuriser les commerces, les personnels et les clients.
Déroulement/Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études de sécurité et d'une cartographie par la police nationale ou la gendarmerie". Cette cartographie pourra être agile et devra être actualisée régulièrement. Cet outil sera notamment utile pour repérer les récurrences et la pertinence d'installation d'une vidéoprotection, • Favoriser les dépôts de plainte de la part des commerçants notamment au travers d'une procédure simplifiée de lettre-plainte pour les commerçants victimes de certaines infractions, dont la commission est récurrente, • Mise en œuvre par les communes d'aménagements visant à sécuriser les commerces : zones piétonnes, barrières, vidéoprotection de la voie publique, • Création par la Ville de Belfort d'un fonds de soutien aux commerces pour financer la sécurisation de leurs espaces (alarme, vidéoprotection), • Mise en œuvre d'une procédure SMS en cas de vol à mains armée, • Coopération entre les différentes forces de l'ordre et assurer une surveillance renforcée lors des périodes de plus forte affluence (fêtes, soldes).
Partenaire(s)	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, les commerces, les associations de commerçants, Police nationale, Gendarmerie nationale.
Public cible	Commerces
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de faits recensés Nombre d'interventions du fonds de soutien aux commerces

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	36- Les débits de boissons et les établissements musicaux à l'origine de nuisances et d'attroupements
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion) État
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Débits de boissons, vente à emporter ou établissements musicaux à l'origine de nuisances sonores, d'attroupements, consommations de stupéfiants, rixes.
Objectifs	Assurer la tranquillité des riverains de ces établissements.
Description de l'action	<p>Recensement des faits autour de ces établissements.</p> <p>Assurer une surveillance renforcée de la part des forces de l'ordre.</p> <p>Mise en place d'une surveillance renforcée par le centre opérationnel de commandement et de supervision.</p> <p>Renforcement des pouvoirs des maires dans le cadre de l'article 45 de la loi engagement et proximité : le maire peut demander au préfet de lui déléguer ses pouvoirs de police afin de pouvoir procéder, si nécessaire, à la fermeture de débits de boissons ou établissements diffusant de la musique. Le Maire peut également encadrer les horaires de vente à emporter d'alcool entre 20h00 et 8h00.</p> <p>La fermeture par le maire est uniquement possible pour les établissements fixes ou mobiles de vente à emporter de boissons alcoolisées ou d'aliments assemblés et préparés sur place destinés à une remise immédiate au consommateur, au sens de l'article L. 332-1 du Code de la Sécurité Intérieure et les établissements diffusant de la musique au sens de l'article L. 333-1 du Code de la Sécurité Intérieure pour cause de trouble à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques.</p> <p>Pour les débits de boissons fixes, la fermeture nécessite outre la délégation de pouvoir du préfet, la nécessaire constitution d'une commission municipale des débits de boisson. Celle-ci doit être définie par un décret en Conseil d'Etat qui n'est pas encore paru.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Débits de boissons, vente à emporter Établissement musicaux
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de faits recensés Nombre de procédures engagées à l'encontre des établissements

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	37- La sécurisation des bus et arrêts de bus
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Incivilités et agressions dans les bus et aux arrêts de bus, dégradations du matériel, Dissuasion des actes de malveillance, lutte contre l'atteinte aux biens et aux personnes, Fraudes, Les principales difficultés sont recensées aux abords des collèges.
Objectifs	Sécuriser les transports publics urbains et suburbains
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Présence des agents de la RTTB sur le réseau : 6 vérificateurs assermentés et agréés sont présents quotidiennement sur les réseaux urbain et suburbain et 7 contrôleurs techniques présents pour prêter assistance aux agents de conduite et intervenir en cas de besoin, ils sont également assermentés et agréés - un décret en Conseil d'Etat, à paraître, permettra aux agents assermentés d'être équipés de caméras piétons. Il s'agira d'une (expérimentation).</p> <p>Depuis plusieurs années, les véhicules circulant sur le réseau urbain de voyageurs et sur les lignes départementales sont équipés de caméras. Des séquences peuvent être extraites afin d'identifier les auteurs d'actes de délinquance. Elles sont ensuite transmises aux forces de l'ordre.</p> <p>Interventions des médiateurs, des policiers municipaux, des policiers nationaux ou des gendarmes dans les lignes de bus et aux arrêts de bus.</p> <p>Surveillance par le COCS des arrêts de bus placés à proximité de caméras.</p> <p>Dépôts de plainte systématiques pour les dégradations et incivilités.</p> <p>Favoriser les dépôts de plainte pour agression physique ou verbale envers le personnel ou pour les fraudes d'habitude.</p> <p>Définition, dans le cadre d'un GTO ou GPO, d'un plan d'actions pour les lignes faisant l'objet d'incivilités récurrentes.</p> <p>Formation des personnels pour gérer les conflits et les individus perturbateurs.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Police municipale, médiateurs
Public cible	Tous publics transportés à bord des bus
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de séquences vidéo transmises aux forces de l'ordre, Nombre d'interventions des médiateurs, des policiers municipaux, des policiers nationaux, des gendarmes.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	38- La sécurisation des gares et leurs abords
Pilotage	Sûreté ferroviaire
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Gare de Belfort Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attroupements et trafics dans la gare et aux abords, - Incivilités et agressions dans la gare et sur les quais, - Tags de rames de train, dans le passage Semard et derrière la gare <p>Gare TGV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incivilités, - Vol de bagages.
Objectifs	Sécurisation des deux gares, des quais et des abords
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Renforcement de la vidéoprotection dans les deux gares : de 6 à 26 caméras pour la gare de Belfort ville et installation de caméras à l'arrêt Meroux pour la gare TGV.</p> <p>Création d'un équipage de cyno-défense.</p> <p>Présence d'équipages en civil, notamment à la gare TGV, pour lutter contre le vol de bagages.</p> <p>Coordination entre la SUGE et la police nationale / police municipale / gendarmerie pour renforcer la surveillance générale.</p> <p>Dépôts de plainte systématiques lors d'incivilités, agressions, dégradations et tags.</p> <p>Mise en œuvre d'actions coordonnées Police Nationale/SUGE/Police Municipale pour la Gare de Belfort Ville.</p> <p>Mise en place d'un GPO / GTO si nécessaire.</p> <p>Passages réguliers des médiateurs de la Ville de Belfort dans et aux abords de la gare pour une prise de contact avec les publics difficiles.</p>
Partenaire(s)	<p>Ville de Belfort – Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Police nationale</p> <p>Gendarmerie nationale</p>
Public cible	Usagers des gares y compris des commerces installés dans les gares
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'attroupements</p> <p>Nombre d'agressions</p> <p>Nombre d'incivilités</p> <p>Nombre de tags</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	39- Les engins motorisés dans l'espace public : lutter contre les rodéos
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Utilisation de l'espace public par des engins motorisés (motos et quads) : comportements dangereux pour les utilisateurs et les usagers, nuisances sonores et incivilités, infractions répétées au code de la route.
Objectifs	Réduire les nuisances et dangers provoqués par les engins motorisés dans l'espace public.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Création au sein de la Police nationale d'une cellule « rodéo 90 » chargée de recenser les contrevenants et engager des actions de contrôle.</p> <p>Création d'une brigade motorisée au sein de la Police municipale de la ville de Belfort.</p> <p>Étendre la verbalisation des contrevenants (contrôles routiers ou vidéo verbalisation).</p> <p>Création par la Ville de Belfort d'une zone de stockage des engins immobilisés pour accompagner le travail du Parquet.</p> <p>Développement des contrôles routiers coordonnés entre la Police nationale et la Police municipale (interception en sécurité).</p> <p>Surveillance renforcée par le centre opérationnel de commandement et de supervision : développement des vidéo verbalisations et des signalements à la police nationale.</p> <p>Cartographie des lieux de rodéos récurrents pour organiser une surveillance plus approfondie par la police nationale, police municipale, gendarmerie, gardes champêtres, ONF (forêts).</p> <p>Aménagements routiers permettant d'empêcher la réalisation de rodéos : écluses, coussins berlinois.</p> <p>Création de lieux permettant d'exercer la moto en toute sécurité (nécessitant un encadrement et une réflexion en amont en matière de responsabilités et de nuisances).</p>
Partenaire(s)	Parquet Les communes
Public cible	Utilisateurs d'engins motorisés
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'infractions constatées</p> <p>Nombre d'engins suivis</p> <p>Nombre de plaintes des riverains</p> <p>Nombre d'engins saisis</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	40- La sécurisation des cortèges de mariages
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Certains cortèges de mariages sont à l'origine d'entraves à la circulation, d'infractions au code de la route, de mises en danger des participants ou des usagers, de nuisances sonores et d'exhibitions de drapeaux étrangers.
Objectifs	Sécuriser les personnes et les biens pendant les cortèges de mariages
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Établissement d'une charte des mariages remis aux futurs époux lors de la déclaration rappelant les règles à respecter.</p> <p>Transmission de la liste des mariages à venir à la Police municipale et à la Police nationale. La Police nationale classe les mariages en trois catégories : risque faible, risque moyen ou risque élevé.</p> <p>Selon ce classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque faible : vidéoprotection du cortège, • Risque moyen : vidéoprotection du cortège et présence des policiers municipaux, • Risque élevé : les futurs époux sont reçus par un responsable de la Police municipale pour les sensibiliser, le parcours du cortège est prédéfini, vidéoprotection du cortège, présence renforcée des policiers municipaux avec suivi du cortège par la brigade motorisée, présence si besoin des policiers nationaux, • En cas de risque élevé, le maire se réserve le droit de reporter le mariage et de ne célébrer celui-ci qu'en présence des époux et des témoins.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble des mariages sur la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'infractions relevées</p> <p>Nombre de mariages classés à risque</p> <p>Nombre de mariages reportés</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser le parc locatif
ACTION	41- La sécurisation des immeubles – le programme de prévention technique et la vidéoprotection
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Présence d'attroupements dans les parties communes des immeubles à l'origine de dégradations, salissures et trafics. Augmentation du nombre de logements vacants.
Objectifs	Connaître les faits de dégradations qui se déroulent dans les halls. Identifier les auteurs en vue d'actions et dépôts de plainte. Empêcher l'accès aux immeubles. Sensibiliser les locataires en vue de maîtriser les allées et venues dans leur immeuble.
Descriptif de l'action	Développement des dispositifs de vidéoprotection dans les immeubles où des attroupements et incivilités sont identifiés. Doter les immeubles de dispositifs d'interphonie, badges d'accès – éviter la possibilité de copie des badges. Développer des actions de communication et d'information en direction des locataires en vue de la gestion des allées et venues dans les immeubles. Modification physique de certaines entrées pour les rendre plus visibles depuis la rue (exemple aux 18 et 20 rue Blum à Belfort pour Territoire habitat). Expérimentation (libre adhésion des bailleurs) d'assermentation de gardiens d'immeuble ou autres agents en qualité de gardes particuliers pour verbaliser les incivilités (dégradations, dépôts sauvages, nuisances...).
Partenaire(s)	Police nationale – Police municipale – Gendarmerie nationale
Public cible	Publics jeunes
Indicateurs d'activité – Éléments d'évaluation	Nombre de dispositifs développés Nombre de logements vacants Nombre d'attroupements et de dégradations des halls recensés

AXE 2	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser le parc locatif
ACTION	42- La gestion des individus perturbateurs, des attroupements et des conflits de voisinage
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Le comportement de certains locataires nuit au climat social d'un immeuble, d'un hall ou au quotidien des voisins proches.</p> <p>Les conflits de voisinage sont très nombreux au niveau du parc social. Les plaignants ne savent pas quelles autorités saisir et n'ont pas toujours le bon interlocuteur.</p> <p>Attroupements générant un fort sentiment d'insécurité et à l'origine de dégradations, nuisances, trafics et salissures.</p>
Objectifs	<p>Amélioration du cadre de vie des locataires</p> <p>Tranquillité et salubrité au sein des immeubles</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Mise en place et suivi des procédures de traitement des situations problématiques. Actions graduées en fonction de la nature et du développement de la situation. Actions qui passent du rappel aux obligations des locataires, à des démarches de médiation et de résolution non contentieuses des situations et qui peuvent aboutir à une procédure contentieuse visant la résiliation du bail.</p> <p>Saisine du réseau de partenaires (communes, police nationale, police municipale, services sociaux) dans le cadre de la cellule de régulation et, s'agissant des problématiques liées à la salubrité, saisie du bureau d'hygiène des communes.</p> <p>Déterminer les responsabilités en distinguant les troubles et les conflits de voisinage, et définir des procédures complémentaires partagées et connues des locataires pour le traitement de ces situations de conflits – intervention du DCCP de la police nationale dans les situations de conflits.</p> <p>Dès l'identification des auteurs, mise en place d'une cellule de suivi en vue de définir des actions collectives (type chantiers éducatifs) visant à une prise en charge individuelle par les services (sociaux, santé, emploi...) compétents.</p> <p>Création de charte du bien vivre ensemble.</p>
Partenaire(s)	<p>Communes</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Police nationale et Gendarmerie nationale</p> <p>Police municipale et gardes champêtres</p>
Public cible	<p>Locataires présentant des difficultés nuisant au climat social de l'immeuble.</p> <p>Locataires en conflit de voisinage.</p> <p>Individus à l'origine d'attroupements.</p>
Indicateurs d'activité - Eléments d'évaluation	<p>Nombre de situations qui ont fait l'objet dans le cadre de la démarche d'une rencontre avec le responsable de secteur, suite à l'échec de la première phase du traitement de la situation par le gardien.</p> <p>Nombre de situation où le bailleur a engagé un relogement ou une saisine du juge.</p> <p>Nombre de décisions de justice qui a conduit à la résiliation de bail.</p> <p>Nombre d'interventions dans le cadre des attroupements.</p>

AXE 3 : L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La prévention à caractère éducatif et social (la prévention primaire)	Favoriser l'accès aux loisirs (activités extrascolaires, lieux de rencontres, service jeunesse...), à la culture et au sport	Les communes Grand Belfort Conseil départemental	État Établissements culturels Clubs sportifs
	Développer la citoyenneté - le conseil municipal des enfants – « A la rencontre des institutions »	Les communes Conseil départemental	Membres du CISPD
	Développer la sensibilisation des plus jeunes « Ressources face à la violence »	Solidarité femmes	Éducation nationale Les communes Conseil départemental État
	La prévention dans les transports	Régie des transports du Territoire de Belfort	Éducation nationale Police nationale
	La maison des adolescents	La maison des adolescents de l'Aire urbaine	Éducation nationale Conseil départemental ALTAU Les communes
Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte (la prévention secondaire)	Développer la prévention situationnelle - la médiation sociale	Ville de Belfort	Membres du CISPD
	La prévention spécialisée - informer sur ses missions	Conseil départemental	Membres du CISPD
Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque	Les conduites addictives	Police Nationale / Gendarmerie ALTAU	Les communes Éducation nationale Conseil départemental
	La prévention routière - le citoyen roulant	Police Nationale / Gendarmerie Les communes	Les communes Education nationale Prévention routière
	Les dangers d'internet et le cyber harcèlement	Police Nationale / Gendarmerie Les communes	Éducation nationale CAF - CIDFF Solidarité femmes
Accompagnement à la scolarité	La lutte contre l'absentéisme scolaire - la commission d'assiduité scolaire	Éducation nationale	Les communes PJJ Conseil départemental
	Le plan contre les violences scolaires	Éducation nationale	Les communes PJJ Conseil départemental
	La réussite éducative : les études surveillées	Les communes	Éducation nationale
	Les mesures de responsabilisation	Éducation nationale	Les communes Conseil départemental SDIS
	Les programmes de réussite éducative	Les communes	Éducation nationale
	Le dispositif « Relais »	Education nationale	Les communes PJJ
La parentalité	Le conseil des droits et devoirs des familles	Les communes	Parquet - PJJ État Éducation nationale
	L'accompagnement parental et la saisie par le Maire des autorités sociales et éducatives	Les communes	Conseil départemental Parquet CAF

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La parentalité			
	Les actions développées par les communes ou le Conseil départemental	Les communes Conseil départemental	Membres du CISPD CAF
La prévention par l'insertion socio-professionnelle	Les chantiers éducatifs	Les communes Mission locale Conseil départemental	Bailleurs SPIP PJJ
	Le travail alternatif payé à la journée	ALTAU	Bailleurs Les communes
	La mission locale et la MIFE	Mission Locale / Mife	Conseil départemental Les communes
	le Belfort information jeunesse	Ville de Belfort	Conseil départemental Mife - Mission locale Pôle emploi
	Le centre de formation des apprentis	Ville de Belfort	Éducation nationale Conseil régional CMA - Direccte
La prévention de la récidive (la prévention tertiaire)	Le Travail d'Intérêt Général	SPIP/PJJ	Les communes Grand Belfort Conseil départemental
	La réparation pénale	SPIP/PJJ	Les communes Grand Belfort Conseil départemental
	Les stages de citoyenneté	SPIP/PJJ	Police nationale / Gendarmerie
	Le rappel à l'ordre	Les communes	Parquet
	La transaction	Les communes	Parquet
La prévention de la radicalisation	Informier, prévenir, signaler, accompagner	État	Membres du CISPD
Protection des personnes vulnérables	La prévention à destination des séniors	Les communes Conseil départemental	Police nationale / Gendarmerie
	Les violences conjugales et intrafamiliales	Solidarité femmes	Les communes Police / Gendarmerie Conseil départemental
	Les stages de responsabilisation	SPIP	CIDFF - Aide aux victimes Solidarité femmes
	La prise en charge des troubles psychiatriques	État	Membres du CISPD
	Les intervenants sociaux placés auprès des forces de l'ordre	Conseil départemental	Police nationale / Gendarmerie
	La gestion de la mendicité	Ville de Belfort	Armée du salut ALTAU - Etat Conseil départemental
Maltraitance animale	Lutter contre la maltraitance animale	Ville de Belfort Syndicat intercommunal de la fourrière animale	Les communes Police nationale / Gendarmerie Police municipale / gardes champêtres Associations

Les communes : libre adhésion des maires

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	43- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport
Pilotage de l'action	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Public jeune sans activités qui déambule dans l'espace public. L'oisiveté est propice aux attroupements et aux actes d'incivilités.
Objectifs	Assurer l'occupation des jeunes pendant leur temps libre, Développer le vivre ensemble, Transmettre des valeurs à travers la culture ou le sport, Développer l'ouverture d'esprit, Développer la mixité sociale.
Description de l'action	Proposer des animations adaptées aux différents âges les mercredis, week-ends et vacances scolaires. Favoriser l'accès aux pratiques culturelles (musique, danse, arts plastiques, cinéma, théâtre, lecture, etc.). Favoriser l'accès aux pratiques sportives (stages sportifs, accès aux clubs sportifs). Mise à disposition de locaux pour les plus âgés.
Partenaire(s)	Établissements culturels Clubs sportifs État
Public cible	Jeunes de 3 à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de jeunes participants à des activités de loisirs Nombres de jeunes participants à des activités culturelles Nombres de jeunes participants à des activités sportives

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	44- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Animations péri et extra-scolaires
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les antennes jeunesse situées dans les quartiers politique de la ville de la ville de Belfort (Résidences, Glacis, Belfort Nord) proposent des activités sportives, culturelles et éducatives aux jeunes
Objectifs	<p>Occuper les jeunes sur leur temps libre constitue la première des préventions en empêchant le désœuvrement ou toute tentation à la déviance.</p> <p>Sensibiliser les jeunes à un comportement respectueux, à l'engagement citoyen, à la réussite, au mérite et au respect des valeurs républicaines.</p> <p>Repérer d'éventuelles problématiques psychologiques ou/et des difficultés d'insertion sociale et professionnelle afin d'orienter le jeune vers le service compétent (assistante sociale/ éducateur de prévention/ psychologue).</p>
Description de l'action	<p>Les animateurs des antennes jeunesse proposent quotidiennement dans leur antenne ou dans le quartier des activités sportives comme le ping-pong / basket / football / futsal / dance / vélo / boxe éducative / ski...ou des activités culturelles : cinéma, théâtre d'improvisation, séjours...,</p> <p>Les animateurs des antennes jeunesse proposent également du soutien scolaire (aide aux devoirs).</p>
Partenaire(s)	<p>Établissements culturels</p> <p>Clubs sportifs</p> <p>Conseil départemental</p> <p>CAF</p>
Public cible	Les jeunes de 11 à 17 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis dans les antennes du service jeunesse

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	45- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Atelier percussions à l'EPIDE
Pilotage de l'action	Grand Belfort - Conservatoire Henri DUTILLEUX
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	L'inauguration du centre le 27 juin 2012 a fait l'objet d'un projet entre des élèves d'un ensemble de percussions du Conservatoire Henri Dutilleux et des élèves de l'EPIDE. Fort de cette expérience est né un vrai partenariat entre ces 2 institutions.
Objectifs	Proposer le décloisonnement social des pratiques artistiques et en particulier des percussions à destination des jeunes accueillis dans le centre. Réduire les inégalités. Valoriser les potentiels individuels et collectifs. Favoriser la sensibilisation aux pratiques collectives au travers d'une pratique en atelier.
Description de l'action	Chaque semaine, de 8 à 12 jeunes se déplacent au Conservatoire – site de Valdoie pour pratiquer les percussions. Encadré par un enseignant du conservatoire, à raison d'une heure hebdomadaire durant la période scolaire, cet atelier prend toute sa place chez ces jeunes souvent éloignés de la culture. Deux temps de restitution sont prévus chaque année dans le cadre de la remise des diplômes du centre et lors d'un concert carte blanche organisé par le conservatoire.
Partenaire(s)	EPIDE
Public cible	8 à 12 jeunes issus de l'EPIDE
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants Assiduité et investissement des jeunes

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	46- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Orchestres dans les quartiers
Pilotage de l'action	Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Conservatoire Henri DUTILLEUX
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Favoriser l'accès à la pratique de la musique dans les quartiers prioritaires.
Objectifs	Proposer le décroisement social des pratiques artistiques dans les quartiers politique de la ville. Réduire les inégalités. Valoriser les potentiels individuels et collectifs. Favoriser la sensibilisation aux pratiques collectives au travers d'une pratique en orchestre.
Description de l'action	<p>Orchestre des Résidences-Le Mont : trompette, cor trompette, trombone, tuba</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séance de travail hebdomadaire en orchestre à l'école Pergaud encadrée par 1 enseignant, - 1 séance de travail hebdomadaire en atelier suivie d'une séance en orchestre au conservatoire – 1 rue Koepler encadrées par 4 enseignants et deux animateurs de la maison de quartier J. Brel. <p>Orchestre ARSOT-GANGHOFFER : clarinette, saxophone, trompette, tuba et percussions</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séance de travail hebdomadaire en atelier suivie d'une séance en orchestre au conservatoire – site de Valdoie encadrées par 5 enseignants et de la directrice-adjointe de la Clé d'Offemont.
Partenaire(s)	Maison de quartier J. Brel et Centre socio-culturel La Clé d'Offemont.
Public cible	27 enfants issus des écoles élémentaires de ces deux quartiers.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants Assiduité et investissement des enfants

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	47- Développer la citoyenneté Le conseil municipal des enfants
Pilotage de l'action	Les communes (exemple de la Ville de Belfort) Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Dans les 18 écoles primaires il est procédé chaque 2e mardi du mois d'octobre à l'élection de 2 conseillers juniors par école (1 garçon et 1 fille). Le vote se déroule dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne électorale dans les classes, - Mise à disposition par la mairie d'une urne et d'un isoloir, - Bulletin de vote, - Fiche de résultats.
Objectifs	Le Conseil municipal des enfants est un lieu au sein duquel les valeurs de la République française sont transmises et respectées : Liberté, Égalité, Fraternité, démocratie mais aussi mérite républicain. Chaque élu junior doit prendre son rôle à cœur pour acquérir à la fin de l'année, l'envie de s'impliquer tout au long de sa vie en qualité de citoyen.
Description de l'action	Séance d'installation du Conseil municipal des enfants en présence du maire, de l'élue en charge du CME, d'un représentant de la Préfecture et de l'Éducation nationale. Réunion mensuelle des élus juniors sous forme de commission (exemple : vie scolaire, développement durable, UNICEF, culture). Programmation de visites (Assemblée nationale, musées, ou autre en fonction de l'actualité...) Intervenants extérieurs (Directeur de l'Office départemental des anciens combattants, gestes de premiers secours par la Protection civile,...). Séance de clôture pendant laquelle un représentant de chaque commission présente le bilan des travaux effectués au cours de l'année. Réalisation d'un "P'tit Mag".
Partenaire(s)	En fonction du choix des intervenants extérieurs
Public cible	Les garçons et filles inscrits en CM2 dans une école de Belfort (15 publiques et 3 privées) Les élèves doivent obligatoirement habiter la commune Le maire junior et les 3 adjoints sont désignés La parité est respectée (2 garçons et 2 filles)
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Assiduité des jeunes élus Propositions de projets

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	48- Développer la citoyenneté Le service citoyen
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	3 sessions de recrutement par an (mars/juin/octobre) pour une durée de 6 mois.
Contexte de mise en œuvre	Aider les jeunes belfortains entre 18 et 30 ans à obtenir leur permis de conduire en finançant 80%.
Objectifs	Aider à accéder à l'emploi par la mobilité (de plus en plus d'emplois exigeant le permis de conduire).
Description de l'action	Les jeunes sélectionnés au dispositif doivent accomplir 80h de travail au service des autres dans des associations d'intérêt général (aide aux personnes âgées, secours populaire, Armée du salut...) en contrepartie d'une aide de 750€ versée par la mairie pour le financement de leur formation au permis de conduire (auto-école du jeune).
Partenaire(s)	Associations belfortaines liées au service public / Mission locale 90 / Prévention routière 90.
Public cible	Les jeunes motivés par la volonté de trouver un emploi et par l'engagement civique.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	49- Développer la sensibilisation des plus jeunes "Ressources face à la violence"
Pilotage	Association Solidarité Femmes
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité d'un travail global de prévention des violences et de promotion des comportements non-violents et sexistes, à destination des jeunes et également des parents.
Objectifs	<p>Accompagner les jeunes à développer un regard et un sens critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en interrogeant les représentations et stéréotypes en lien avec l'image des filles et des garçons, des hommes et des femmes, de l'utilisation de la violence, - en sensibilisant au processus d'influences négatives auxquels ils peuvent être confrontés. <p>Apporter des éléments de connaissance et de repérage des différentes formes de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier ses émotions et ressentis afin de se prémunir contre une réaction violente, - identifier les ressources et les processus de recherche d'aide auprès des adultes. <p>Promouvoir la gestion non-violente des conflits en accompagnant les jeunes dans leur manière de penser les relations aux autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écouter et exprimer leurs émotions, leurs besoins et leurs désirs, - écouter les autres dans l'empathie et la réciprocité.
Descriptif de l'action	<p>L'action du pôle prévention est constituée de programmes de prévention animés majoritairement auprès des publics jeunes et dans les établissements scolaires.</p> <p>Ces programmes sont élaborés en partenariat avec les établissements scolaires et en fonction de leurs objectifs éducatifs. Les interventions se déroulent sous forme de séances de prévention auprès des jeunes.</p> <p>Les interventions développent les échanges avec les jeunes sur là où ils en sont aujourd'hui avec pour cadre de référence la loi (les droits et les devoirs), les valeurs de respect, d'égalité, de solidarité et de tolérance.</p> <p>Des actions plus ponctuelles sont également menées à destination des parents (conférence, réunion d'informations sur les programmes de prévention animés à destination des enfants) dans l'objectif d'une réflexion plus globale sur la problématique des violences.</p> <p>Depuis 2019, création d'un nouvel outil d'intervention mêlant réflexion sur les stéréotypes et création artistique et une action de sensibilisation sur le cyber harcèlement et le cyber sexisme.</p>
Partenaire(s)	Préfecture, Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Egalité, Mission Départementale au Droit des femmes et à l'égalité, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Conseil départemental, Ville de Belfort.
Public cible	Jeunes (de la maternelle au lycée) et parents d'élèves.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Éléments quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre d'heures d'intervention et du nombre de jeunes rencontrés. <p>Éléments qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retours des jeunes sur les interventions auxquelles ils ont assisté, - Bilans des programmes animés dans les différents établissements scolaires.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	50- La prévention dans les transports "questions pour un citoyen"
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La classe de sixième, premier moment d'indépendance, qui, parfois, se traduit par des comportements exubérants et par l'expérimentation des premières infractions. A l'entrée dans l'adolescence, constat d'un changement de comportement de certains élèves pouvant se traduire par des actes d'incivilités.
Objectifs	Présenter les différentes catégories d'infractions et les sanctions prévues par la loi : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la Citoyenneté, - Faire comprendre l'intérêt du respect des lois et règlements, - Faire prendre conscience des conséquences parfois très graves survenant lors de certaines infractions.
Descriptif de l'action	L'action ne se déroule sous la forme d'un échange avec la classe. Par la suite, information des établissements scolaires lorsque des faits sont signalés. Concernant la fraude d'habitude, un lien sera fait entre la RTTB et le Conseil départemental et le service social scolaire.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Élèves de sixième des établissements publics de l'agglomération belfortaine Élèves de quatrième des établissements publics de l'agglomération belfortaine
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre de classes concernées Nombre d'incidents signalés dans les transports publics

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	51- La prévention dans les transports Accueil des classes de CM2
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Il s'agit de préparer la rentrée en classe de sixième dans le contexte des transports urbains.
Objectifs	Adopter les bons comportements lors des trajets en bus. Adopter les comportements sécuritaires lors du cheminement jusqu' à l'arrêt de bus et à l'arrêt de bus.
Descriptif de l'action	Chaque classe est accueillie au siège de la RTTB pendant une demi-journée. Les élèves suivent avec attention un diaporama et doivent être capable de déceler les comportements inadaptés ou dangereux dans le bus, à l'arrêt de bus ou sur le trajet collège – arrêt de bus. En fin d'intervention chaque élève apprend à valider une carte de bus afin de ne pas se trouver en situation irrégulière lors de futurs trajets. Une mise en situation (un freinage d'urgence sur le dépôt) clôt cette intervention.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Élèves de CM2
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre d'interventions

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	52- La Maison de l'adolescence
Pilotage de l'action	La Maison de l'adolescence de l'Aire urbaine – Association hospitalière de Bourgogne Franche Comté.
Calendrier de l'action	Toute l'année (3 rue Jules Vallès à Belfort – 03 84 57 43 10 – mda.au@ahbfc.fr).
Contexte de mise en œuvre	Adolescents (de 11 à 25 ans) souffrant de mal-être, rencontrant des difficultés familiales ou liées à la scolarité, adolescents soumis à des conduites à risque – actions inscrites dans le cadre du plan d'actions du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé – Comité territorial Nord Franche Comté.
Objectifs	Accompagner les adolescents et leurs parents. Information et formation des professionnels travaillant avec des adolescents. Informier l'ensemble des professionnels des prestations offertes par la Maison de l'adolescence pour que ces derniers fassent le lien entre les adolescents rencontrés et la MDA.
Description de l'action	Rencontres avec les adolescents (entretiens individuels), les familles (entretiens familiaux). Groupe d'entraide pour les jeunes victimes de harcèlement. Groupe d'entraide pour améliorer son estime de soi. Organisation de colloques, d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels travaillant avec des adolescents. <u>Atelier "Jeux m'intéresse"</u> - 5 thématiques de santé globale abordées avec les adolescents : gestion des émotions, estime de soi, harcèlement, réseaux sociaux, relations filles/garçons. <u>Atelier "le café des parents"</u> - 8 séances thématiques à destination des parents : travail scolaire et motivation, phobie scolaire, harcèlement scolaire, les addictions, les conflits dans la famille, la séparation ou le divorce, les relations filles/garçons, la nutrition.
Partenaire(s)	Les communes, Conseil départemental, autres membres du CISPD, ALTAU, Éducation nationale, service de pédopsychiatrie de l'adolescent.
Public cible	Adolescents de 11 (6 ^e) à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'enfants / parents rencontrés Nombre d'enfants / parents pris en charge

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte
ACTION	53- Développer la prévention situationnelle - la médiation sociale
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les attroupements et les dégradations génèrent un fort sentiment d'insécurité Commission d'actes d'incivilité.
Objectifs	Assurer une présence de proximité rassurante pour les habitants. Éviter la commission d'actes d'incivilité et éviter les attroupements.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Contribuer à la tranquillité publique en assurant une présence de proximité rassurante et dissuasive dans les espaces publics et les équipements publics.</p> <p>Effectuer une veille sociale (dialogue et création de lien social avec rôle d'information et d'orientation).</p> <p>Accueillir, écouter et concourir au lien social : établir le contact avec usagers, renseigner, orienter et conseiller les usagers.</p> <p>Rétablir le dialogue et créer un processus de communication.</p> <p>Prévenir et aider à la résolution des conflits : identifier les motifs de tension, les dysfonctionnements et les conflits et mettre en place des mesures de régulation, de sécurisation ou d'alerte. Empêcher les conflits en rappelant et expliquant les règles de conduite à respecter.</p> <p>Faire respecter la réglementation et les consignes de sécurité notamment concernant l'occupation des halls d'immeubles, et dans les établissements publics. Effectuer une veille technique (maintien du cadre de vie par l'observation de l'environnement).</p> <p>Depuis 2020, développement d'un partenariat avec Territoire habitat pour renforcer la présence des médiateurs dans le parc locatif.</p> <p>En 2021, expérimentation concernant l'intervention des médiateurs en soirée (20 ou 22h) et le dimanche après-midi au travers le recrutement de 3 adultes relais.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale, services sociaux, PJJ/SPIP, Conseil départemental.
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Temps de présence sur la voie publique Nombre d'interventions réalisées

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte
Action	54- Informations des partenaires sur les missions et les actions du Conseil départemental en matière de prévention spécialisée
Pilotage de l'action	Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>La mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance nécessite une bonne connaissance des différents acteurs entre eux et de leurs missions.</p> <p>Le renouvellement régulier des élus locaux ou d'autres acteurs de terrain implique de renouveler la communication sur ce sujet.</p>
Objectifs	<p>Apporter aux élus locaux et aux différents partenaires un niveau d'informations qui permette une compréhension de l'organisation de la prévention spécialisée et de ses missions sur le Territoire de Belfort.</p> <p>Favoriser les conditions du partenariat et de ses attentes dans ce domaine.</p> <p>Améliorer la complémentarité des dispositifs existants et le repérage de besoins nouveaux.</p>
Description de l'action	<p>Communication de la charte départementale de la prévention spécialisée.</p> <p>Information aux élus locaux à travers les rencontres mairies/CCAS et responsables des Espaces des Solidarités Départementales.</p> <p>Communication dans le cadre des différentes réunions partenariales de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ou dans d'autres instances en lien avec la thématique.</p>
Partenaire(s)	<p>Les communes</p> <p>Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p>
Public cible	Les acteurs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Le nombre de réunion d'information</p> <p>Les documents communiqués aux partenaires</p> <p>Les retours des partenaires sur cette question</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	55- Les conduites addictives
Pilotage	Éducation nationale- Police nationale – Gendarmerie nationale – Association – Communes.
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Sensibilisation des élèves aux risques encourus. Travail sur toutes les dépendances (drogues, tabac et alcool). Protection des enfants et adolescents : population influençable, voire vulnérable dans les situations de précarité.
Objectifs	Prévenir d'éventuelles addictions. Repérage des élèves consommateurs et éviter la première consommation. Prévention des conduites à risques auprès des jeunes, des parents et des professionnels. Informers des risques encourus.
Descriptif de l'action	Programme d'actions par certains partenaires dans l'établissement scolaire suite à une problématique ou à une demande de la communauté éducative. Actions de prévention des conduites à risques auprès des adultes en situation d'insertion, des jeunes et des élèves du CFA de Belfort. Action de communication sur la prévention de l'alcoolisation notamment lors de moments festifs (FIMU, Eurockéennes). Lutte contre le tabagisme – initiative de la ville de Belfort en 2021 : interdiction de fumer ou vapoter à proximité des établissements scolaires (50 m), installation d'une signalétique et contrôles. Mobiliser les différents intervenants pour trouver une solution.
Partenaire(s)	Associations (ANPAA, ALTAU, Centres sociaux...) Conseil départemental Les communes Préfecture
Public cible	Tout public
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'interventions Retour qualitatif
Dispositif complémentaire	La réduction du risque alcool lors d'évènements festifs (FIMU, Eurockéennes).

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	56- Les conduites addictives - travail ambulatoire / maraudes sur la Ville de Belfort
Pilotage de l'action	ALTAU Le Relais / CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les maraudes de l'association ALTAU sont rattachées à son CAARUD Entr'actes. Ce dispositif de travail ambulatoire est une mission du Centre D'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers (CAARUD) et s'inscrit dans une démarche d' "aller-vers", indispensable à l'offre de soin global en addictologie.
Objectifs	<p>Les maraudes permettent d'aller à la rencontre d'un public installé dans la rue, qui pour une raison ou pour une autre, ne fréquente pas les locaux du CAARUD</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éventuels lieux d'exclusion et d'isolement social, et tenter de parer à de potentielles consommation cachée et donc dangereuse, pour l'utilisateur et son entourage direct ou indirect, - Établir et/ou restaurer un lien, social et institutionnel avec les personnes isolées, marginalisées, et potentiellement consommatrice de produits, - Permettre l'identification de la structure et l'association, et ainsi accroître la portée de son action, - Permettre l'accès à la Réduction des risques, et l'orientation vers une structure de soin et d'accueil en addictologie et/ou un dispositif de droit commun, - Accompagner les personnes dans leurs besoins.
Description de l'action	<p>Durant 3h00, les mercredis après-midi, un binôme pluridisciplinaire (infirmières et travailleurs sociaux) d'intervenants en addictologie, parcourt les rues du centre et de l'hypercentre de la ville de Belfort. Il se rend dans des lieux de squats et de mendicité identifiés, à la rencontre des plus démunis et isolés et doit avoir la vigilance nécessaire, à l'identification de nouveaux lieux de squat, de consommations ou d'isolations des publics les plus précaires.</p> <p>Sur une base de libre adhésion pour l'utilisateur, les intervenants, ont pour mission de créer du lien avec celui-ci, d'identifier ses besoins, ses éventuelles demandes et d'y répondre si possible.</p> <p>Si cela est possible, orienter les personnes en fonction de l'évaluation, vers la structure en addictologie et/ou un dispositif de droit commun, le plus adapté au profil, aux demandes et besoins identifiés.</p>
Partenaire(s)	Armée du salut / Samu social / structures d'hébergement / structures sociales
Public cible	Public isolé et très précaire, population sans domicile fixe
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de personnes rencontrées, matériel distribué, prise en charge effectuées</p> <p>Indicateurs qualitatifs : suivi des orientations lorsque cela est possible, pérennité du lien et intégration des personnes sur les centres fixe, teneurs des échanges avec les usagers</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	57- Les conduites addictives - dispositif mobile d'addictologie pour le public isolé
Pilotage de l'action	ALTAU CSAPA Le Relais / CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Les associations gestionnaires, ADDSEA, AHS-FC et ALTAU ont engagé une réflexion pour proposer une offre globale en matière de prise en charge en addictologie sur le Territoire du Nord Franche-Comté.</p> <p>Au-delà d'harmoniser et de structurer les pratiques professionnelles, il s'agit aussi de co-construire, avec les équipes, une méthode et des outils de prévention et d'information.</p> <p>Dans la continuité des actions déjà menées sur le territoire, ces 3 associations ont soutenu ensemble un projet de mise en place d'un dispositif mobile qui est effectif depuis fin 2017 et porté par le CAARUD Entr'actes de l'association ALTAU.</p>
Objectifs	<p>La mise en place d'une unité mobile de réduction des risques permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'apporter les compétences conjointes dans des zones blanches peu ou non couvertes par nos dispositifs du fait de leur éloignement géographique, - Dans la continuité de cet objectif, et aux regards de la période sanitaire actuelle, d'élargir l'offre de soin et de réduction des risques pour les personnes les plus isolées et marginalisées, spécifiquement dans les centres villes et périphéries proches de nos zones d'actions, - De faciliter l'accès au matériel de réduction des risques, au dépistage et aux soins de 1^{er} secours à des usagers éloignés des dispositifs existants, soit géographiquement soit du fait de situation de précarité importante favorisant leur isolement, - D'apporter aux professionnels de première ligne (médecins, pharmaciens, service de prévention spécialisé, CMS ...) rencontrant des usagers en difficulté, dans des zones peu ou mal couvertes, un soutien technique et logistique pour améliorer l'accès aux soins et à la réduction des risques, - Créer du lien avec un public éloigné des dispositifs et ainsi permettre une orientation vers les structures sociales et médico-sociales, vers le sanitaire, - Prévenir et réduire les risques infectieux en facilitant l'accès à du matériel de réduction des risques et aux mesures de dépistage, et d'hygiène, - Informer et donner des conseils de réduction des risques aux usagers, - Permettre aux usagers de drogues de satisfaire à leurs besoins fondamentaux en matière de santé en accédant à des soins somatiques de base.
Description de l'action	<p>Ce dispositif mobile consiste en la mise en place d'une équipe spécifiquement chargée de se déplacer, aux sollicitations d'usagers, ou en reconnaissance de terrain et/ou de lieux de consommations identifiés ou non.</p> <p>Un binôme de professionnel, constitué d'un travailleur social et d'une infirmière, a pour mission d'aller à la rencontre et d'entrer en contact avec les usagers de drogues dans les lieux habituellement fréquentés par ceux-ci, (maraudes de rue, squats, milieux festifs, usagers en milieu rural ou semi-rural, ...) ou à leur domicile.</p>

	<p>Ainsi, en fonction du lieu, de la rencontre, et de la demande, les professionnels du CAARUD mobile, mettent à disposition les offres de services auxquelles peuvent prétendre des usagers de drogues dans un CAARUD fixe. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du matériel stérile de réduction des risques, un espace de récupération du matériel DASRI usagé, ainsi qu'un support informatif concernant la consommation de produits psychoactifs, • Une offre de soin infirmier. À travers un espace mobile aménagé et adapté ou peuvent être effectuées des services de "bobologie" (soins rapides) évaluation et orientation, dépistages (TROD), • Un espace d'entretiens individuels, offrant discrétion, confidentialité et anonymat, et permettant d'éventuelles ouvertures de droits administratifs et/ou orientation vers des dispositifs de droits communs pour les usagers les plus isolés. <p>L'Unité mobile CAARUD est une porte d'entrée, un début d'offre de soin généraliste pour la personne. Plus globalement, cette offre de soin est pensée comme un vecteur de réinsertion, de resocialisation et de prévention contre l'isolement et la délinquance.</p>
Partenaire(s)	Service de Santé – Forces de l'ordre – Acteurs de la prise en charge du sanitaire et social – Structures d'hébergements
Public cible	Tout public consommateur de produit psychoactifs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Bilan quantitatif et qualitatif effectué chaque année où sont recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes touchées / La file active, • Les besoins, • Le matériel distribué et récupéré, • Des indicateurs géographiques lorsque cela est possible.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	58- La prévention routière - le citoyen roulant
Pilotage	Service Jeunesse de la Ville de Belfort
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La conduite d'engins motorisés est très prisée chez les jeunes. Souvent, pas ou peu formés, ils ont des comportements dangereux dans leur appréhension du réseau routier urbain et périphérique. Certains conduisent alors qu'ils ne sont pas titulaires d'un permis et au-delà de leur personne, ils mettent en danger les autres usagers de la route. Ce projet vise à prévenir le comportement à risque des jeunes dans le cadre de la conduite d'engins motorisés.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes aux risques de la conduite d'engins motorisés. Informier les jeunes sur le cadre réglementaire de la conduite d'engins motorisés. Former les jeunes à une pratique plus sécurisée. Améliorer la relation Police-jeunes.
Descriptif de l'action	La ville de Belfort finance le permis AM (deux roues) à des collégiens. Cette formation financée par la ville comprend plusieurs ateliers pratiques à la piste cyclable de la sécurité routière 90 encadrés par un agent de la police nationale. Ces ateliers ont lieu pendant les vacances de printemps et en juillet. Puis la formation se termine avec le passage de l'examen encadré par le moto club de la police nationale. Leur permis est remis par le maire lors d'une cérémonie valorisant leur parcours (en octobre chaque année). Ce dispositif prévoit également des actions de prévention routière à toutes les classes de 4ème, assurées par un animateur du service jeunesse et un agent de la police municipale ou nationale (en binôme), au sein même des collèges, pendant le second trimestre scolaire (séances "quizco").
Partenaire(s)	Éducation nationale Police municipale Police nationale Gendarmerie Nationale Prévention routière Préfecture Association Prévention MAIF
Public cible	Collégiens
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre d'interventions

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	59- La prévention des dangers d'internet – le permis internet
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Calendrier / durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Sensibilisation des collégiens sur les dangers d'internet (cyber harcèlement, cyber violence...) Sensibilisation des élèves de CM2 à l'utilisation d'internet.
Objectifs	<p>Permettre aux jeunes de mieux appréhender et de mieux comprendre comment se protéger sur internet.</p> <p>Identifier les actes, paroles qui constituent des infractions. Rappeler la loi, en particulier la responsabilité des jeunes sur le contenu de leurs écrits et photos postés sur le net.</p> <p>Sensibiliser les élèves aux différents risques que l'on peut rencontrer sur internet notamment sur les réseaux sociaux.</p> <p>Évoquer la notion de cyber harcèlement en insistant sur le fait d'en parler à un adulte dans cette situation.</p> <p>Pour les élèves de CM2 – le permis internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution du kit pédagogique au professeur avec prise de contact, - Le policier présente l'opération et distribue les codes de bonne conduite, - Examen et remise solennelle du permis internet avec les élèves.
Descriptif de l'action	Intervention d'un policier national ou d'un gendarme dans les établissements scolaires du second degré et dans les écoles primaires.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Collégiens de la 6 ^{ème} à la 4 ^{ème} Élèves de CM2
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	60- Les dangers d'internet Réseaux sociaux, pratiques et addictions
Pilotage de l'action	Les cybercentres de la ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actions menées de septembre à juin au sein des cybercentres de la ville de Belfort. Les cybercentres sont ouverts à raison de 7h par semaine et se situent dans les différents centres socioculturels et maisons de quartier de la ville de Belfort. Ils accueillent un public allant des adolescents aux seniors. L'objectif général est de réduire la fracture numérique et accompagner les usagers dans leur pratique des nouvelles technologies.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes et les adultes à la citoyenneté numérique, Alerter sur les dangers des réseaux sociaux, Apprendre à utiliser les réseaux sociaux différemment, Développer la citoyenneté numérique.
Description de l'action	Dans le cadre des cybercentres, les cybermediateurs sont amenés à faire de la prévention auprès des jeunes et de leurs parents. Cela se fait sur 2 temps différents : <ul style="list-style-type: none"> - Les créneaux réguliers sur lesquels le public est accueilli : discussions, réponses aux questions ET accompagnement quotidien, - Les ateliers de préventions organisés tout au long de l'année : Sensibilisation contre le cybersexisme / création de courts métrages de sensibilisation / ateliers de prévention au cyber harcèlement / ateliers juridiques et numériques / sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre familial.
Partenaire(s)	OÏKOS, ALTAU
Public cible	Les adolescents et leurs parents
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participations aux ateliers

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	61- Les dangers d'internet Les promeneurs du net
Pilotage de l'action	Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort Le BIJ
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Né en Suède en 2000, porté par les CAF au niveau national depuis 2012, ce dispositif s'adresse aux professionnels de la jeunesse au sens large dans le but de permettre une présence éducative sur le Net. 80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Les Promeneurs du Net sont une réponse aux inquiétudes que l'on peut se poser sur les questions d'accompagnement sur Internet, de réponse aux sollicitations, de sensibilisation aux bonnes pratiques et de prévention.
Objectifs	Accompagner les jeunes dans l'espace numérique en travaillant sur les thématiques telles que lien social et vie sociale, vie numérique, intervention éducative/espaces de parole et d'échange sur Internet, émergence d'initiatives, nouvelles pratiques collaboratives, prévention des comportements à risque et du mal-être.
Description de l'action	5 agents de la Ville de Belfort (2 animateurs du service jeunesse, le coordinateur des cybercentres et 2 agents de Belfort Information Jeunesse) assureront des permanences hebdomadaires sur les réseaux sociaux et seront identifiés comme "Promeneurs du Net". Ils seront des interlocuteurs pour prolonger sur internet l'action menée dans l'espace physique, toucher un public qui ne vient pas dans les structures en répondant à des questions et assurer une veille éducative et une prévention des risques.
Partenaire(s)	D'autres Promeneurs du Net ont été conventionnés par la CAF au sein de structures socioculturelles et d'insertion. Une quinzaine de Promeneurs devraient être présents sur le Territoire de Belfort.
Public cible	Tous les jeunes de 11 à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de suivis par les promeneurs du net.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	62- Les dangers d'internet Sensibilisation au cyber-sexisme et au cyber-harcèlement
Pilotage de l'action	Les cybercentres de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lors de la semaine de lutte contre le cyber-sexisme au mois de novembre, deux ateliers de prévention auprès d'une vingtaine de jeunes venant des antennes jeunesse de la ville de Belfort sont proposés.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes au cyber-sexisme, Apprendre à sécuriser ses réseaux sociaux.
Description de l'action	Deux séances par groupe : <ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les associations Solidarité femmes et le CIDFF autour du sexisme, des violences en ligne, du harcèlement par l'intermédiaire d'une photo langage et d'un quiz juridique autour des sanctions encourues dans ce genre de situation, - Via les ordinateurs, propositions de tutos de sécurisation des réseaux sociaux, - Puis, <i>via</i> la préparation de petites saynètes, expressions des jeunes autour de situations liées au sexisme.
Partenaire(s)	CIDFF et Solidarité Femmes
Public cible	Les adolescents de 12 à 16 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants à l'atelier

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagnement à la scolarité
ACTION	63- La lutte contre l'absentéisme scolaire
Pilotage	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Garantir le droit à l'éducation et prévenir le décrochage scolaire.
Objectifs	Repérer les élèves absentéistes. Identifier les freins à une scolarisation régulière ainsi que les personnes ou structures ressources mobilisées ou à mobiliser pour installer ou réinstaller l'assiduité.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Procédure de signalement des élèves absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements scolaires signalent sans délai aux familles toute ½ journée d'absence injustifiée, - Les établissements rencontrent systématiquement les familles des élèves absentéistes (au moins 4 ½ journées d'absence injustifiées sur une période d'un mois), - Les familles reçoivent un courrier de rappel des obligations signé du Directeur Académique, - Ouverture d'un dossier individuel d'absentéisme transmis à la DSDEN en cas de poursuite des absences injustifiées (au moins 10 ½ journées d'absences injustifiées sur une période d'un mois) et contractualisation avec la famille, - Réunion de la commission départementale partenariale (Éducation nationale, Conseil Départemental, Parquet et PJJ et désignation d'un service chargé du suivi - Information préoccupante adressée au Conseil départemental en cas d'échec de tous les dispositifs mis en place pour la rescolarisation.
Partenaire(s)	Conseil départemental PJJ - Procureur Les communes
Public cible	Élèves absentéistes âgés de 3 à 16 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves signalés et suivis Nombre de retour à une scolarisation régulière

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	64- La cellule départementale de lutte contre les violences scolaires
Pilotage de l'action	Éducation nationale
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Prévention et prise en charge violences scolaires circulaire MEN n° 2019-122 du 3-9-2019
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre plus efficacement aux violences scolaires, - Renforcer la protection des personnels, - Installer des procédures disciplinaires plus efficaces, - Assurer la prise en charge des élèves hautement perturbateurs et poly exclus, - Responsabiliser les familles.
Description de l'action	<p>Un comité de pilotage est placé auprès du DASEN. Ce comité a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer un suivi systématique des faits de violence et de harcèlement signalés par les écoles et établissements et de leur traitement, - de procéder à une analyse des décisions en matière disciplinaire à partir des rapports des chefs d'établissements, - de traiter les affectations des élèves après une exclusion définitive de leur établissement, - d'élaborer la convention départementale Justice / Éducation nationale, - de réguler les saisines des directeurs et des chefs d'établissement dans le cadre du protocole d'accompagnement et de responsabilisation, - de fédérer et faire connaître les initiatives et les dispositifs innovants des établissements en direction notamment des élèves et des parents, - d'impulser les formations notamment sur les enjeux des relations familles – écoles, - d'adapter et de renforcer les liens avec tous les acteurs du territoire : collectivités territoriales, caisses d'allocations familiales, associations, acteurs de la politique de la Ville, représentants institutionnels.
Partenaire(s)	Conseil départemental
Public cible	Ensemble des élèves
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'actes de violence recensés en milieu scolaire Récidive

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagnement à la scolarité
ACTION	65- Les mesures de responsabilisation
Pilotage	Éducation nationale – Les communes (libre adhésion) – Conseil départemental
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La mesure de responsabilisation est une mesure alternative à la sanction. Elle fait l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement scolaire, la collectivité et les représentants légaux.
Objectifs	Aider l'élève à s'engager dans une démarche constructive et réfléchie visant à lui faire prendre conscience de la gravité des actes qu'il a commis ou auxquels il a participé.
Descriptif de l'action	<p>La mesure de responsabilisation consiste à « faire participer l'élève, en dehors de ses heures d'enseignements à des activités de solidarité, culturelle, de formation ou à l'exécution d'une tâche de nature éducative, pendant une durée qui ne pourra excéder vingt heures. »</p> <p>Ces activités peuvent être réalisées au sein d'un établissement ou au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration. Cette mesure de responsabilisation doit être en adéquation avec l'âge de l'élève et ses capacités.</p> <p>Soutien éducatif renforcé par les éducateurs de prévention de l'ESD Belfort Ouest - Carré Liberté pour les élèves du collège S. Signoret.</p> <p>Ville de Belfort : les médiateurs sociaux de la Ville de Belfort assurent l'interface entre l'établissement et le service municipal accueillant (bibliothèque, archives, musées), effectue le suivi pendant la mesure et rend compte à l'établissement.</p>
Partenaire(s)	Collèges et lycées Les communes Conseil départemental
Public cible	Les élèves des collèges et des lycées
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de collégiens accueillis Nombre de lycéens accueillis Bilan qualitatif des mesures par l'Education nationale / la commune / le Conseil départemental.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	66- La réussite éducative - les études surveillées
Pilotage de l'action	Les communes – exemple de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Historiquement la Ville propose la possibilité aux enfants à partir du CP de s'inscrire en étude et de bénéficier d'un temps adapté pour faire ses devoirs. Ce temps d'accueil entre 16h30 et 17h15 est gratuit.</p> <p>Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, les études surveillées s'inscrivent dans l'offre périscolaire. A ce titre, leur pilotage est assuré par les directeurs périscolaires.</p> <p>Les enseignants et directeurs d'école volontaires assurent les études en complément d'agents vacataires possédant le baccalauréat. Grâce à un partenariat avec l'IUT Carrières Sociales de Belfort, 15 étudiants sont venus compléter les équipes. Pour ce faire, leur emploi du temps a été organisé en fonction pour pouvoir être présents sur ce temps d'étude.</p> <p>Environ 90 études de 15 enfants maximum sont en place chaque année scolaire.</p>
Objectifs	Donner la possibilité aux enfants de faire leurs devoirs dans des conditions adaptées. Bénéficier de l'appui de l'encadrant qui s'assure que les devoirs ont bien été faits.
Description de l'action	<p>Les enfants s'inscrivent pour l'année. Ils sont pris en charge par l'équipe d'encadrement à 16h30 et bénéficient d'un temps de détente avant de se rendre en classe. Cette offre de service est assurée jusqu'à 17h15.</p> <p>Une articulation et une complémentarité se sont dernièrement engagées avec le CLAS pour les élèves de CP. A ce titre, l'intervenant CLAS vient encadrer au sein de l'étude les enfants inscrits au CLAS, puis dans un second temps une offre plus ludique est proposée avec ces élèves auprès de la maison de quartier.</p>
Partenaire(s)	Équipes enseignantes, Étudiants de l'IUT carrières sociales, maisons de quartier et coordinateurs REP.
Public cible	6-12 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	67- Les programmes de réussite éducative
Pilotage de l'action	Les communes - exemple de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le Programme de réussite éducative a été initié par l'État dans le cadre du plan de cohésion sociale de janvier 2005. Le PRE s'adresse aux enfants scolarisés dans l'enseignement public du premier degré et au collège, âgés de 2 à 16 ans et présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur développement.
Objectifs	L'accompagnement de l'enfant dans sa scolarité. Le soutien aux parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences. Le bien-être des enfants et la promotion de la prévention et de l'éducation à la santé.
Description de l'action	<p>Tout acteur éducatif qui constate une fragilité à l'égard d'un enfant, peut solliciter ce dispositif par le biais des infirmières scolaires.</p> <p><u>Les principales demandes d'intégration dans le dispositif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés relationnelles de l'enfant avec l'équipe enseignante et ses camarades, - Des difficultés scolaires, enfants allophones, problèmes de langage...., - Des problèmes familiaux, difficultés financières, dissolution de la cellule familiale, deuil....., - Des problèmes de surpoids qui déclenchent des problèmes d'estime de soi. <p>Une commission pluridisciplinaire instruit les demandes et apporte une réponse en fonction de la problématique posée en commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coordinatrice qui anime le réseau, - Des référents de parcours, 4 infirmières scolaires, - Un comité technique qui reste l'instance de pilotage, - Une équipe pluridisciplinaire qui instruit les demandes et évalue, - Des professionnels principalement médico-sociaux et socio-éducatifs, actuellement : psychologue, diététicienne, professeur de yoga, psychomotricienne, sophrologue, coach-parental, mandalas-massage parent/enfant...., - Des actions Pass' Port form avec les éducateurs sportifs de la Ville pour accompagner le surpoids, - Des ateliers Coup de Pouce CLE sur 10 écoles pour cette rentrée 2020-2021.
Partenaire(s)	Éducation nationale, Conseil départemental, MDPH, la CAF, référents familles des centres sociaux et les différents intervenants qui accompagnent l'enfant tout au long du parcours. Un des partenaires essentiel reste bien évidemment le parent. Sans son implication forte, la commission pluridisciplinaire ne valide pas le suivi.
Public cible	3-12 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	68- Le dispositif "Relais"
Pilotage de l'action	Éducation nationale
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutte contre le décrochage scolaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des règles de la vie sociale et scolaire ainsi qu'un réinvestissement dans les apprentissages. • Assurer la reprise progressive d'un parcours scolaire adapté aux capacités de l'élève.
Description de l'action	<p>Le dispositif relais est déployé en étroite coopération avec la protection judiciaire de la jeunesse.</p> <p>Il permet d'accueillir temporairement hors du contexte de l'établissement scolaire des collégiens manifestant une incompréhension des règles collectives et entrant dans un processus de rejet de l'institution scolaire par des conduites et des attitudes perturbatrices répétitives, un absentéisme perlé ou chronique, une démotivation profonde dans les apprentissages.</p> <p>La prise en charge des élèves est individualisée et personnalisée. L'équipe d'encadrement pédagogique et éducatif s'appuie, en fonction des besoins des jeunes, sur des interventions extérieures pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, artistiques ou de prévention de la santé.</p> <p>PAFI : Parcours aménagé de formation initiale pour les élèves d'au moins 15 ans (MLDS).</p> <p>Prise en charge externalisée à l'unité éducative d'activités de jour (PJJ).</p>
Partenaire(s)	PJJ, Conseil départemental
Public cible	Collégiens
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves accueillis au dispositif relais

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	69- Le conseil pour les droits et devoirs des familles
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Créé par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007, le Conseil pour les droits et devoirs des familles est une instance d'aide à la parentalité pilotée par le maire ou son représentant.
Objectifs	Accompagner les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants (mineurs).
Description de l'action	<p>Conseil pour les droits et devoirs des familles est présidé par le maire ou son représentant.</p> <p>Il est composé de représentants des services de l'État, du Conseil départemental et toutes autres personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, l'insertion et la prévention de la délinquance.</p> <p>Le Conseil pour les droits et devoirs des familles fonctionne en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction de la situation et convocation de la famille, - Audition de la famille et transmission des recommandations. <p>Un suivi de la famille est ensuite réalisé par le Conseil pour les droits et devoirs des familles.</p>
Partenaire(s)	État - Conseil départemental – Éducation nationale - PJJ
Public cible	Jeunes en difficultés et ses parents
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de Conseil pour les droits et devoirs des familles mis en place.</p> <p>Nombre d'enfants suivis dans le cadre d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles.</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	70- L'accompagnement parental et la saisine par le maire des autorités en matière d'action sociale et éducative
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>La mesure d'accompagnement parental a été créée par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007.</p> <p>Constats de menace à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics en raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur.</p>
Objectifs	Accompagner les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants (mineurs).
Description de l'action	<p>L'accompagnement parental consiste en un suivi individualisé au travers d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative. Le maire sollicite pour ce faire les services du conseil départemental et en informe l'Inspecteur d'académie, la CAF et le Préfet. Il est délivré aux parents une attestation comportant leur engagement solennel à se conformer aux obligations liées à l'exercice de l'autorité parentale. Si la mesure est un échec ou si les parents refusent, le maire saisit alors le Président du Conseil départemental en vue de la conclusion d'un contrat de responsabilité parentale.</p> <p>La saisine du président du Conseil départemental par le maire (loi du 5 mars 2007) : le maire peut saisir le Conseil départemental en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale ou familiale, d'un contrat de responsabilité ou dans le cadre d'une "information préoccupante" s'il lui apparaît qu'un mineur est susceptible d'être en danger.</p> <p>La maire peut enfin saisir le juge des enfants (article 10 de la loi du 5 mars 2007) pour qu'il décide d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, avec information au Président de la CAF, s'il lui apparaît que les prestations familiales ne sont pas employées aux besoins des enfants.</p>
Partenaire(s)	Conseil départemental – CAF – Justice
Public cible	Jeunes mineurs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'accompagnements parentaux

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	71- Information des partenaires sur les missions et les actions du Conseil départemental en matière d'accompagnement à la parentalité
Pilotage de l'action	Conseil départemental (en articulation avec le schéma de prévention et de protection de l'enfance 2017/2021). La CAF (en articulation avec le schéma départemental de service aux familles).
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance nécessite une bonne connaissance des différents acteurs entre eux et de leurs missions
Objectifs	Apporter aux élus locaux et aux différents partenaires un niveau d'informations qui permette une compréhension des acteurs en charge des missions de parentalité. Favoriser les conditions de partenariat et de ses attentes dans ce domaine. Améliorer la complémentarité des dispositifs existants et le repérage de nouveaux besoins.
Description de l'action	Communication et information sur la politique menée par le Conseil départemental en corrélation avec le schéma départemental actuel et celui à venir dans le cadre des différentes réunions partenariales de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ou d'autres instances en lien avec la thématique.
Partenaire(s)	Association AFP et HERA ainsi que tous les acteurs en charge de la parentalité.
Public cible	Les acteurs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Le nombre de réunion d'information Les documents communiqués aux partenaires Les retours des partenaires sur cette question

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	72- Actions développées dans la cadre de la petite enfance
Pilotage de l'action	Ville de Belfort - Direction de la petite enfance
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Accompagner les parents dans leur rôle de parents.
Objectifs	Favoriser le lien enfant/parents, mettre en confiance avec le système institutionnel, faire de la prévention sanitaire.
Description de l'action	<p><u>Au sein des établissements d'accueil du jeune enfant</u> : participation des familles à des "cafés parents" sur des thèmes touchant à la petite enfance, participation à des ateliers parents enfants afin de favoriser le lien entre eux et impliquer les familles dans l'accueil de leur enfant.</p> <p><u>Au sein des Lieux d'accueil enfants / parents</u> : accueil de la parole de la famille sans jugement, sans thème particulier, en se basant également sur l'observation de l'enfant.</p> <p><u>Au sein des réunions via le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</u> : réunions animées par l'accueillant des LAEP en présence d'un psychologue sur un thème souhaité par les familles et inscrites à la séance.</p>
Partenaire(s)	CAF, Protection maternelle et infantile
Public cible	Familles fréquentant les EAJE et les LAEP
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de participants dans les différentes structures

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
ACTION	73- Les chantiers éducatifs
Pilotage	Ville de Belfort / Mission Locale / Conseil Départemental
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Une des clefs principales du processus de sortie de la délinquance est l'insertion professionnelle, laquelle est largement conditionnée par l'accès à une formation, une qualification et à un emploi.</p> <p>Face aux difficultés récurrentes d'insertion professionnelle pour des jeunes sous-mains de justice, le chantier éducatif est un outil moteur dans la dynamique d'insertion. L'enjeu est d'obtenir l'adhésion des jeunes pour une inscription dans un parcours professionnel sur le long terme. Les chantiers doivent être « un sas vers l'emploi » et non pas une simple activité d'occupation.</p>
Objectifs	<p>L'objectif est de proposer des réponses concrètes et personnalisées afin de favoriser l'insertion professionnelle et de prévenir la récidive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation de travail, sur une courte période, pour un public de mineurs ou de jeunes majeurs accompagnés par les éducateurs de prévention / conseillers jeunes / médiateurs sociaux, - Actions collectives venant en renfort des suivis individuels pour vérifier ou faire prendre conscience aux jeunes des compétences acquises ou restant à acquérir. Ces mises en situation de travail permettent également aux éducateurs d'accompagner plus longuement les jeunes, de les voir en situation de travail et de les préparer à de futurs emplois et/ou d'intégrer des dispositifs (CIVIS, garantie jeune, emploi d'avenir...), <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes sous main de justice sans solution d'insertion dans les dispositifs de droit commun. Favoriser l'appropriation du territoire de manière positive par ces jeunes en privilégiant des chantiers locaux (type rénovation d'espaces communs dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs...).</p>
Descriptif de l'action	<p>Le bailleur met à disposition un support chantier, les matériaux et voir l'encadrement technique nécessaire à l'action.</p> <p>Le chantier est aussi l'occasion pour les jeunes de rencontrer des professionnels de l'insertion, de la santé, participer à des activités culturelles ou sportives.</p>
Partenaire(s)	Territoire Habitat / régie des Quartiers, SPIP et PJJ
Public cible	Jeunes de 16 à 25 ans.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis, nombre de chantiers réalisés, typologie des publics, nombre de mise en situation de travail à l'issue des chantiers

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	74- Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)
Pilotage de l'action	Association de Lutte contre les Toxicomanie de l'Aire Urbaine (ALTAU) – CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>TAPAJ s'appuie sur un partenariat entre :</p> <p>Une <u>structure médico-sociale (CSAPA - CAARUD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche les partenaires susceptibles de proposer des plateaux de travail, - identifie les jeunes susceptibles de remplir les missions proposées par les entreprises, - suit les jeunes sur le lieu de travail (une présence sécurisante tant pour les jeunes que pour les entreprises, correspondant à la mission d'accompagnement du CSAPA/CAARUD). <p>Une <u>association intermédiaire qui est l'employeur juridique des jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - - assure la rémunération du jeune dans les conditions spécifiques à TAPAJ et édite les contrats de travail et un bulletin de salaire en fin de mois, reprenant le décompte des heures travaillées. <p>Une <u>entreprise / collectivité / association auprès desquels les jeunes sont mis à disposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - - proposent des missions programmées par session de 4 heures, renouvelable.
Objectifs	Prévenir la marginalisation du public jeune en situation d'addiction
Description de l'action	TAPAJ est un dispositif d'insertion spécifique permettant aux jeunes en situation d'addiction, en errance, isolés ou dans une situation précaire, d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ est pensé comme une alternative à la manche ou aux petits larcins. Ce dispositif apporte en cela une réponse adaptée aux jeunes en difficulté que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun. L'objectif est de créer un <i>marchepied</i> entre les réponses d'assistance et les réponses d'insertion.
Partenaire(s)	Association intermédiaire (Défi). Tous les partenaires accompagnant un public jeune (CHRS/prévention spécialisée/Mission Locale...). Toutes structures/organismes pouvant proposer des plateaux de travail (associations / collectivités / entreprises privées.
Public cible	Jeunes de 18 à 25 ans en situation d'addiction, en situation de précarité, en rupture familiale, sans domicile fixe / isolés, rétifs au contact avec les institutions, victimes d'exclusion (la mendicité étant génératrice de nuisances urbaines, aggravées souvent par la présence des chiens), en difficulté pour initier une démarche de soin/d'insertion professionnelle, éloignés des dispositifs de droits communs.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	L'évaluation se fera à travers les professionnels intervenants sur le dispositif, les partenaires orienteurs, l'association intermédiaire et le public via des entretiens individuels, des espaces de paroles collectives (ex : comité de pilotage), des questionnaires et le logiciel statistique.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	75- La mission locale et la Maison de l'information sur la Formation et l'Emploi
Pilotage de l'action	Mission locale - MIFE
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Favoriser l'insertion socio- professionnelle des jeunes
Objectifs	Informers les jeunes sur les métiers, les formations, Accompagner les jeunes à définir un projet professionnel ou à créer leur entreprise.
Description de l'action	<p><u>Les missions de la mission locale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de formations (compétences clés, formations de pré-qualification, qualification), • Aide à la recherche d'emploi, • La "garantie jeune" dans le cadre du "parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie", - Participation aux chantiers éducatifs, - Proposition d'ateliers : orientation et formation et accès à l'emploi. <p><u>Les missions de la MIFE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cité des métiers : lieu de ressources sur les questions relatives à la vie professionnelle, l'insertion, la création d'entreprise, la formation, - "Plan local pour l'insertion et l'emploi", - "Dispositif local d'accompagnement" des associations.
Partenaire(s)	Conseil départemental Les communes
Public cible	Jeunes en insertion socio-professionnelle
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis par la mission locale et la MIFE Nombre de jeunes bénéficiant de la garantie jeune

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	76- Belfort Information Jeunesse Forum des jobs d'été
Pilotage de l'action	Ville de Belfort – "Belfort Information Jeunesse"
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le BIJ est régulièrement sollicité par les jeunes sur la recherche d'un job d'été et souvent bien trop tard. Il s'agit généralement de la recherche d'un premier emploi pour laquelle les jeunes n'ont aucune connaissance sur la méthodologie et sur les secteurs qui recrutent.
Objectifs	<p>Informier et accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi saisonnier.</p> <p>Proposer des offres dans des secteurs variés.</p> <p>Permettre la rencontre entre des jeunes et des employeurs.</p>
Description de l'action	<p><u>Les missions du BIJ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (études, métiers, emploi, jobs, formation continue, vie quotidienne, logement, santé, culture, loisirs, sports, vacances, partir à l'étranger), - Accompagnement de projets, - Vie étudiante, - Services : logement, jobs, petites annonces, - Accompagnement de projets, - Carte Avantages Jeunes, édition Belfort, - Cybercentre : accès en libre-service. <p><u>Le forum des jobs d'été :</u></p> <p>Au travers des stands et des professionnels présents tout au long de la journée, un jeune qui se déplace au forum peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter des offres d'emploi saisonnier dans le Territoire de Belfort et les environs, - Rencontrer des professionnels qui recrutent, avoir un entretien et déposer son CV, - Rencontrer un professionnel de l'emploi pour avoir des conseils et s'informer sur ses droits, - Faire son CV avec les conseils de professionnels, participer à des simulations d'entretien, - S'informer sur la recherche d'un job à l'étranger, - S'informer sur la possibilité de travailler quand on est mineur, - Trouver une alternative à l'emploi, si toutefois la recherche n'aboutit pas, grâce au bénévolat, au volontariat et à l'engagement qui sont des expériences valorisantes.
Partenaire(s)	Les professionnels de l'emploi tels que Pôle Emploi, la Mission locale, la MIFE et la DDCSPP.
Public cible	Jeunes de 16 à 30 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Fréquentation du BIJ, du forum des jobs d'été.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	77- Qualification et insertion de jeunes apprentis
Pilotage de l'action	Centre de Formation des Apprentis Municipal
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Dans le cadre du contrat d'apprentissage le CFA accueille 530 jeunes de 15 à 29 ans afin d'assurer les formations préparant aux examens des diplômes du CAP, BP, BAC, et BTM.
Objectifs	Permettre aux jeunes d'accéder à une qualification et une insertion durable dans l'emploi 80% des jeunes trouvent un emploi durable et 85% obtiennent leur diplôme.
Description de l'action	<p>Mise en œuvre des formations selon les référentiels de l'Éducation nationale et de CMA France.</p> <p>Actions de sensibilisation et d'interventions externes (expert) dans le cadre de la formation des apprentis : sécurité routière / cybercriminalité / addiction / violence.</p> <p>Les formations proposées par le CFA sont présentées aux participants aux chantiers éducatifs, TIG, mesure de responsabilisation...</p>
Partenaire(s)	Éducation nationale / CMA /OPCO /Conseil Régional Bourgogne Franche Comté / DIRECCTE.
Public cible	Apprentis 15-29 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'apprentis / taux d'insertion / résultat aux examens.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
ACTION	78- Le développement des mesures de Travail d'Intérêt Général (TIG)
Pilotage	Tribunal / SPIP et PJJ
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des personnes concernées. Au sein de la PJJ, un coordonnateur du dispositif est chargé de recensés l'ensemble des partenaires susceptibles d'accueillir des TIG et de développer ce partenariat.
Objectifs	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes concernées. Favoriser la prévention de la récidive. Renforcer le partenariat Justice / Collectivités Territoriales.
Descriptif de l'action	<p>Le travail d'intérêt général est une peine prononcée par la juridiction de jugement à la place de l'emprisonnement avec l'accord du condamné. Il consiste en l'accomplissement d'un travail non rémunéré d'une durée variable dans un délai maximum de 18 mois au profit d'une personne morale de droit public, d'une personne morale de droit privée ou d'une association. Un suivi post-TIG doit être mis en place.</p> <p>Procédure à la Ville de Belfort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personne confiée par la Justice est prise en charge par les médiateurs, - les médiateurs font le lien avec les tuteurs professionnels, - les médiateurs effectuent le bilan de la mesure et le transmettent à la Justice, - un projet est en cours d'élaboration pour former les tuteurs professionnels à l'accueil de ce public spécifique.
Partenaire(s)	Collectivités locales / associations Le développement des TIG implique la consolidation du réseau de partenaires accueillant les jeunes dans ce cadre.
Public cible	Mineurs (à partir de 16 ans) ou majeurs condamnés à une peine de TIG
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de TIG prononcés Nombre de postes de TIG proposés par les partenaires

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
ACTION	79- Les mesures de réparation pénale
Pilotage	Parquet, Juge des Enfants (prononcé des mesures) / PJJ (mise en œuvre des mesures).
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des jeunes concernés.
Objectifs	<p>Favoriser des modalités de prise en charge rapides permettant aux jeunes concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De s'inscrire dans un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit répondant de ses actes, - De prendre en compte la victime et de réparer le préjudice commis, - De s'engager dans un processus de restauration de l'estime de soi et de se réinscrire positivement dans le corps social. <p>Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants.</p> <p>Favoriser la prévention de la récidive.</p>
Descriptif de l'action	<p>La mesure de réparation pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale. Il lui est demandé de s'engager dans une démarche restauratrice en réalisant une activité ou une action au bénéfice de la victime (réparation directe avec l'accord de la victime) ou dans l'intérêt de la collectivité (réparation indirecte).</p> <p>La réalisation de cette mesure implique une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale, ainsi que le soutien d'un réseau partenarial.</p>
Partenaire(s)	<p>Secours populaire, SPA, SDIS, collectivités locales...</p> <p>Le développement de ces mesures implique la consolidation du réseau de partenaires, dans la mesure où la réparation indirecte reste largement majoritaire.</p>
Public cible	Mineurs auteurs d'une infraction pénale
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de réparations pénales prononcées</p> <p>Nombre de partenaires concourant à la mise en place de ces mesures</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la récidive
ACTION	80- Les stages de citoyenneté
Pilotage	Parquet, Juge pour Enfants et Tribunal pour Enfants (prononcé des mesures) / PJJ (mise en œuvre des mesures) / SPIP
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	<p>Code pénal : le stage de citoyenneté est une mesure en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004, créée par la loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 9 mars 2004 (LAJEC). Elle a été intégrée au code pénal par l'article 135-5-1 et rendue applicable aux mineurs de 13 à 18 ans par l'introduction dans l'ordonnance du 2 février 1945 d'un article 20-4-1.</p> <p>Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des jeunes concernés.</p>
Objectifs	<p>Favoriser des modalités de prise en charge rapides avec une dimension collective permettant une prise de conscience des auteurs de leur responsabilité civile et pénale, ainsi que des droits et devoirs qui structurent toute vie en société.</p> <p>Sensibiliser les parents à leur rôle et à leur responsabilité.</p> <p>Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants.</p> <p>Favoriser la prévention de la récidive.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les stages se présentent sous la forme de différents modules animés soit par des professionnels de la PJJ, soit par des partenaires extérieurs. Un éducateur de la PJJ encadre le groupe de jeunes durant tout le stage. Il est veillé à mettre en concordance le contenu de ces stages avec les comportements délictueux constatés afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux mineurs des éléments de compréhension de leur acte, - Apporter aux mineurs les éléments de connaissance leur permettant d'appréhender les fondements de l'organisation sociale et les devoirs qu'implique la vie en société.
Partenaire(s)	<p>Gendarmerie, maison d'arrêt de Belfort, Police nationale, EPIDE, AIAVI 90...</p> <p>Le développement de ces stages implique la consolidation du réseau de partenaires participant aux modules qui constituent les stages.</p>
Public cible	Mineurs ou jeunes majeurs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de stages prononcés.</p> <p>Nombre de partenaires concourant à la mise en place de ces stages au travers de l'animation de modules.</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la récidive
ACTION	81- Le rappel à l'ordre
Pilotage	Les communes (libre adhésion)
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	<p>L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré un article L.2212-2-1 dans le code général des collectivités territoriales qui donne pouvoir au Maire de procéder verbalement à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Si la personne est mineure, les parents doivent être présents.</p> <p>La pratique montre que des maires mettent en place le rappel à l'ordre sans en respecter le formalisme prévu par la loi.</p>
Objectifs	En agissant sur les comportements individuels et le plus en amont possible, le Maire doit avoir pour objectif de mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, peuvent y conduire.
Descriptif de l'action	<p>Le maire ne peut recourir au rappel à l'ordre que pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime.</p> <p>Le rappel à l'ordre peut s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au non-respect des arrêtés de police du Maire lorsqu'ils portent sur des questions de bon ordre, de sûreté, de sécurité ou de salubrité publiques, - A d'autres faits relevant d'une peine contraventionnelle (essentiellement pour les - Contraventions pouvant être constatées par la Police municipale), - Ou encore à des comportements n'emportant pas de qualification pénale, - Il peut par exemple s'agir de conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, les mineurs non accompagnés dans les lieux publics, les atteintes aux biens, les incivilités... <p>Le rappel à l'ordre devra faire l'objet d'un protocole préalable établi avec le Procureur de la République. Ce protocole détaillera les types de troubles pouvant justifier ou non un rappel à l'ordre, détaillera notamment les relations avec l'autorité judiciaire.</p>
Partenaire(s)	Le Parquet
Public cible	Tout type de comportement incivique sur le territoire de la commune.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de rappels à l'ordre effectués.</p> <p>Nombre de protocoles entre le Procureur de la République et les communes.</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
Action	82- La transaction
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La transaction a été créée par l'article 50 de la loi du 31 mars 2006 et complétée par la loi du 5 mars 2007.
Objectifs	Réparer le préjudice de la commune concernant des destructions ou dégradations légères commises contre des biens appartenant à la commune.
Description de l'action	<p>Pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal conformément aux dispositions de <u>l'article L. 2212-5</u> du code général des collectivités territoriales et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation de ce préjudice (création d'une régie).</p> <p>La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le Procureur de la République.</p> <p>Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique. L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.</p> <p>La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de la juridiction de proximité.</p> <p>Lorsque le contrevenant refuse la transaction, le maire en informe le procureur.</p> <p>La procédure de la transaction nécessite un protocole entre le Maire et le Procureur de la République pour délimiter le champ d'application de la mesure.</p>
Partenaire(s)	Le procureur de la république Le juge du tribunal de police Le juge de la juridiction de proximité
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de protocoles mis en œuvre Nombre de transactions

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la radicalisation
ACTION	83- Informer, prévenir, signaler, accompagner
Pilotage	État
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actes terroristes sur le territoire national, développement des cas de radicalisation.
Objectifs	Prévenir les risques de radicalisation.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Recensement des cas de radicalisation</u> (y compris les signaux faibles) par l'ensemble des partenaires et signalements aux services de l'État. Une vigilance particulière sera portée sur les individus bénéficiant des actions de la prévention de la délinquance et de la récidive (chantiers éducatifs, TIG, mesures de responsabilisation...) ou à l'occasion de prévention situationnelle. Désignation dans les différentes structures d'un "référént radicalisation" qui pourra centraliser les informations et les transmettre à la CPRAF. Le coordonnateur du CISPD peut assurer ce rôle pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses communes membres.</p> <p>Formation des acteurs de terrain pour favoriser les signalements.</p> <p>Information du grand public pour favoriser les signalements.</p> <p>Actions de sensibilisation du grand public et notamment les collégiens, lycéens et étudiants sur les risques de basculement.</p> <p>Accompagnement des personnes en voie de radicalisation et leur famille. Coopération entre l'État et les collectivités pour la prise en charge des personnes présentant des signes de radicalisation et leurs familles notamment par un accompagnement social et une insertion professionnelle.</p> <p>Le rôle de la psychologue rattachée à la CPRAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise en charge des individus signalés et des familles, - Etat des lieux des actions et acteurs sur le territoire, - Sensibilisation et formation des partenaires.
Partenaire(s)	Membre du CISPD
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'acteurs formés, nombre de signalements, nombre de personnes accompagnées.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	84- La prévention à destination des séniors
Pilotage	Les communes Conseil départemental
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Agressions physiques ou verbales envers les personnes âgées, vols et cambriolages, Accidents de la circulation, Isolement des personnes âgées.
Objectifs	Assurer la sécurité des séniors
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Le rôle essentiel des communes (CCAS) et du Conseil départemental dans l'accompagnement du public sénior :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'autonomie, des soins, de la santé, des loisirs, - Suivi individuel dans le cadre de crises sanitaires, lors de canicules, - Identifier les personnes isolées et actions pour rompre cet isolement, - Exemples d'actions mises en œuvre par le CCAS de Belfort : partenariat avec les élèves de la formation « carrières sanitaires et sociales » qui se rendent directement au domicile des personnes âgées ; un jardin partagé entre les personnes âgées du quartier et les élèves d'une école primaire, - Stage de prévention routière : remise à niveau au code de la route ou à la conduite. <p>Mise en œuvre d'une opération « tranquillité séniors » (Ville de Belfort) qui consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion d'une plaquette d'information à destination des personnes âgées sur les bons gestes et réflexes à avoir pour assurer sa sécurité, - Formation au profit des personnes âgées par les policiers municipaux, - Formation au profit des aidants et des professionnels par les policiers municipaux.
Partenaire(s)	Association et structures destinées aux personnes âgées, gendarmerie nationale, police nationale.
Public cible	Personnes âgées.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes formées, évolution du nombre d'agressions physiques ou verbales envers les personnes âgées, vols et cambriolages.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	85- Les violences faites aux femmes
Pilotage	Solidarité Femmes / Conseil départemental
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Violences physiques ou psychiques faites aux femmes
Objectifs	Informier et accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Les Missions de Solidarité Femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation et la sensibilisation du grand public, favoriser les signalements (3919), - la mise en relation des victimes avec l'association, - la prise en charge des victimes. <ul style="list-style-type: none"> • Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale : sécurité des femmes et des enfants, accompagnement psycho-social, activités collective • L'accueil de jour : primo-accueil, écoute, information, orientation, • Les permanences d'accueil : accompagnement spécialisé des personnes non hébergées. - La référente "violences conjugales", personnes ressource pour les professionnels. <p>Formation des personnels de la police nationale et de la gendarmerie à la prise en charge des victimes.</p> <p>Prise en charge des victimes par l'assistant social placé auprès des forces de l'ordre qui fera ensuite le lien avec Solidarité Femmes.</p>
Partenaire(s)	Les communes, Police nationale, Gendarmerie nationale, Conseil départemental
Public cible	Femmes victimes de violences et leurs enfants
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de signalements, nombre de prises en charge

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	86- Les stages de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales et sexistes
Pilotage	Administration pénitentiaire (SPIP 90) / TGI Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>La loi du 4 août 2014 (article 50) pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué, entre autres dispositions, le stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes.</p> <p>Il constitue une réponse pénale à visée éducative, pouvant être prononcée à titre de peine principale ou complémentaire, comme obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'une peine de contrainte pénale, ou comme mesure de composition pénale ou d'alternative aux poursuites.</p> <p>Ce stage peut également être proposé par le SPIP aux personnes placées sous main de justice condamnées en répression de faits de violences conjugales, y compris en l'absence de mandat spécifique au stage. Cette participation est alors considérée comme une modalité particulière de prise en charge telle que prévue par l'article D577 du Code de Procédure Pénale.</p>
Objectifs	<p>Responsabilisation des auteurs de violences conjugales et prévention de la récidive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conscientisation de la violence par les auteurs, - Déconstruction des stéréotypes et représentations, - Replacer les violences intrafamiliales dans le cadre légal de référence, - Percevoir les conséquences de la violence tant individuelles que familiales, - Démystifier le rôle des addictions, - Sa principale finalité est la prévention de la récidive.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Le SPIP du Territoire de Belfort assure la préparation et la mise en œuvre des stages. Il recrute les intervenants et veille à la cohérence pédagogique du dispositif. Il est représenté par deux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation présents pendant toute la durée du stage et assurant le lien pédagogique entre les différents intervenants.</p> <p>Le SPIP est garant de la participation des personnes convoquées au stage ; il présente le dispositif aux personnes devant faire l'objet du stage lors d'un entretien préalable, leur adresse une convocation, et leur délivre une attestation en fin de stage. Les conseillers SPIP informent les personnes des conséquences judiciaires du respect ou non-respect du stage, et des liens existants entre l'Administration Pénitentiaire et les Autorités Judiciaires mandantes.</p> <p>Il rend compte aux magistrats mandants de la réalisation du stage, des éventuelles absences et de tout incident.</p> <p>Le Parquet de Belfort et le Juge de l'application des peines mandatent l'antenne SPIP de Belfort pour l'application des décisions judiciaires prévoyant l'exécution d'un stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes.</p>

	<p>Le Procureur de la République et le Président du Tribunal Judiciaire de Belfort sont informés du contenu pédagogique du stage et veillent à sa conformité avec les textes en vigueur. Un magistrat du Parquet de Belfort assure durant le stage une intervention relative à la portée de la loi et à la répression pénale des faits de violences conjugales et sexistes.</p> <p>Outre les interventions du SPIP et du Parquet, Le stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes met en œuvre les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUVIV (Unité de Suivi pour Auteurs et Victimes de Violence) : « <i>La violence peut-elle être une mode de communication ? - Approche psycho-socio-éducative de la violence</i> », - Solidarité Femmes : « <i>violences conjugales – impacts sur les victimes et la sphère familiale</i> », - CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : « <i>Égalité femmes - hommes et questionnement des stéréotypes de genre</i>” Exposition “<i>Bien dans leur genre</i> ».
Partenaire(s)	<p>AUVIV (unité de suivi pour auteurs et victimes de violence) Solidarité Femmes CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)</p>
Public cible	<p>Ce stage est une action collective destinée à un public de 8 à 12 personnes et se déroule sur deux journées consécutives dans le cadre d'un mandat judiciaire.</p>
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Le dispositif est évalué annuellement à l'occasion de la commission d'exécution des peines réunie au Tribunal judiciaire de Belfort.</p> <p>Cette évaluation précise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ratios personnes convoquées / personnes présentes, - L'existence de poursuites postérieures au stage en matière de violences conjugales.
Dispositif complémentaire	<p>Mesures de probation mises en œuvre par le SPIP 90</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Protection des personnes vulnérables
Action	87- La prise en charge des troubles psychiatriques
Pilotage de l'action	État – Services de psychiatrie publics
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Présence d'individus souffrant de troubles psychiatriques dans l'espace public ou dans le parc locatif social.</p> <p>Pathologies psychiatriques difficiles à prendre en charge par les bailleurs, les communes, les forces de l'ordre et les autres services publics.</p> <p>Manque d'informations des partenaires sur le signalement et la prise en charge des troubles psychiatriques.</p>
Objectifs	Connaitre les acteurs et les modalités de prise en charges des troubles psychiatriques.
Description de l'action	<p>Situation de mise en danger pour l'individu ou pour les autres : interventions des forces de l'ordre qui selon la situation pourront solliciter l'avis d'un médecin et si nécessaire solliciteront une prise en charge par les services psychiatriques (prise d'un arrêté par le maire d'admission provisoire en soin psychiatrique).</p> <p>Pour les autres situations, le travailleur social placé auprès des forces de l'ordre, membre de la cellule de régulation, assure le lien entre les différents partenaires et les Espaces de Solidarité Départementale.</p> <p>Le conseil local de santé mentale est un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatries publics, l'État, les élus locaux, les usagers et les aidants.</p> <p>Le projet territorial de santé mentale Nord Franche-Comté 2019-2023 recense et décrit l'offre de soins présent sur le territoire pour les enfants, les adolescents, des adultes, l'addictologie et les personnes âgées et définit les actions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès au diagnostic et aux soins psychiatriques, - Mieux prendre en compte les spécificités de certaines populations, - Améliorer l'accompagnement social et médico-social, - Favoriser l'accès aux soins somatique des personnes atteintes de pathologie psychiatriques, - Mieux prévenir et gérer les épisodes aigus.
Partenaire(s)	Les communes – Conseil départemental
Public cible	Individus souffrant de troubles psychiatriques
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de prise en charge par les forces de l'ordre

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation Stratégique	Protection des personnes vulnérables
ACTION	88- La permanence d'un travailleur social auprès des forces de l'ordre
Pilotage	Conseil départemental
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Permanence d'un travailleur social au sein du commissariat de Belfort et des différentes brigades de Gendarmerie (répartition 80% en zone police, 20% en zone gendarmerie).
Objectifs	Répondre rapidement à un besoin de prise en charge pour les personnes victimes de violence qui, devant l'acte de maltraitance, se sentent isolés et démunies au regard de l'acte subi et ne sachant pas où se renseigner.
Déroulement/Descriptif de l'action	Entretien avec les personnes ayant subi des actes de violences et qui souhaitent obtenir de l'aide. Orientation et accompagnement vers les différents acteurs du réseau. Ce travailleur social, membre de la cellule de régulation, assure le lien entre les différents partenaires et les Espaces de Solidarité Départementale.
Partenaire(s)	Préfecture, Services du Conseil Départemental, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Parquet, Association Solidarité Femmes, Centre d'addictologie, Service social du Centre Hospitalier Belfort Montbéliard, Protection Judiciaire de la Jeunesse...
Public cible	Toute personne victime de violences conjugales, intrafamiliales, détresse sociale, personnes âgées et personnes vulnérables.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes prises en charge.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Protection des personnes vulnérables
ACTION	89- La gestion de la mendicité
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Mendicité agressive ou passive aux abords des espaces commerciaux.
Objectifs	Prise en charge des individus en situation de mendicité.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Ilotages journaliers d'un médiateur social spécialisé dans ce public pour aller à la rencontre des individus sans domicile et/ou en situation de mendicité et établir le contact.</p> <p>Demande d'interventions des partenaires dans le cas de situations d'urgence.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic social de la personne et orientation vers les professionnels compétents.</p> <p>Suivi des individus dans la durée y compris après la prise en charge par les structures compétentes pour éviter les récidives.</p> <p>Prise d'un arrêté anti mendicité agressive dans certains secteurs de la ville.</p>
Partenaire(s)	CCAS, Armée du Salut, Conseil départemental, UDAF, services de santé, Préfecture et Protection civile.
Public cible	Individus en situation de mendicité
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes rencontrées et suivies

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La maltraitance animale
ACTION	90- Lutter contre la maltraitance animale
Pilotage	Ville de Belfort – Syndicat intercommunal de la fourrière animale – Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actes de maltraitance et actes de cruauté envers les animaux, Ignorance des besoins vitaux des animaux, Abandons d'animaux de compagnie, Des signalements parfois trop tardifs ou absence de signalement.
Objectifs	Lutter contre la maltraitance animale, Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune, Éviter que les maltraitants puissent à nouveau posséder des animaux.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Campagnes d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'une plaquette pour sensibiliser le grand public à informer les forces de l'ordre lorsque l'on est témoin de maltraitance, - "Journée contre la maltraitance" pour sensibiliser le grand public avec présence de stands des différentes associations engagées dans la cause animale, - Création d'un livret "mon animal en ville" pour apporter des réponses quant à la situation des animaux de compagnie ou sauvages en Ville, - Communication sur les différentes possibilités de faire garder son animal durant son absence pour éviter les abandons. <p>Interventions des policiers municipaux, des gardes champêtres, des policiers nationaux et des gendarmes sur signalements.</p> <p>Propreté canine : mise à disposition de sachets, caniparc, nettoyage, verbalisation, campagne de communication.</p> <p>Création de points de nourrissage pour les chats sans maîtres dans chaque commune. Les sont chats identifiés (aux frais de la fourrière) et stérilisés (aux frais de la commune).</p> <p>Création de stages d'éducation canine.</p> <p>Engager des actions judiciaires lorsque les actes de maltraitance sont avérés et tenter d'obtenir l'interdiction pour les auteurs de détenir des animaux.</p>
Partenaire(s)	Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Les communes Gardes champêtres, police municipale, police nationale, gendarmerie nationale Associations de protection animale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'actes de maltraitance envers les animaux

A Belfort le 15 AOUT 2021

**Le Président de Grand
Belfort Communauté
d'Agglomération
Président du C.I.S.P.D**



Damien MESLOT

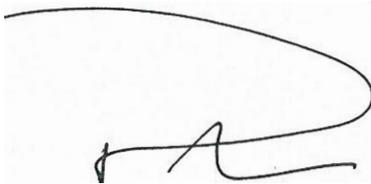
**Le Préfet du Territoire
de Belfort**



Jean Marie GIRIER

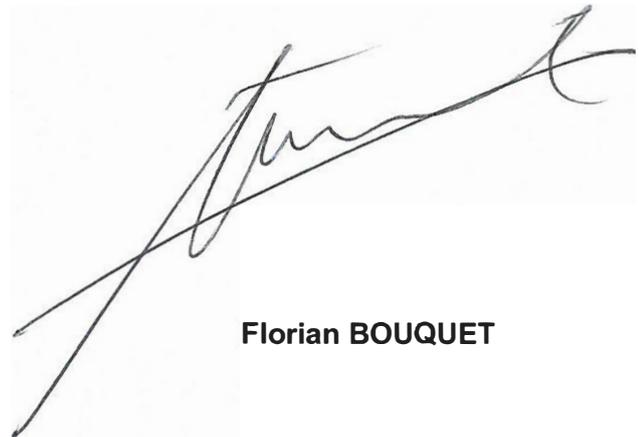
**Le Procureur de la
République**

24/6/2021



Eric PLANTIER

**Le Président du
Conseil Départemental**



Florian BOUQUET

Annexes